

2024



RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public, de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. »

**Rapport 2024 à la disposition du public au SMIEEOM Val de Cher,
dans les collectivités adhérentes et sur le site Internet**

Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Elimination
des Ordures Ménagères Val de Cher

Rapport présenté par M. Éric MARTELLIÈRE, Président du SMIEEOM Val de Cher,

Adopté en Comité Syndical le 13/11/2025 Délibération N°24-2025



Préambule

Ce rapport poursuit un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



Table des matières

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	4
II - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT.....	10
III - INDICATEURS TECHNIQUES.....	10
IV - COMMUNICATION	33
V - RELATIONS AVEC LES USAGERS	41
VI - EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL.....	42
VII - INDICATEURS FINANCIERS.....	44
BILAN.....	50
PROJETS 2025	51



I - PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Le SMIEEOM Val de Cher (Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères) est un Etablissement Public, créé en 1973, par arrêté préfectoral du 13 septembre 1973.

Le SMIEEOM Val de Cher exerce depuis 1975 la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers pour le compte des trente-trois communes de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis, et de deux communes de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

CC VAL DE CHER CONTROIS	
Communes	Habitants
Angé	826
Châteauvieux	537
Châtillon-sur-Cher	1 712
Chémery	945
Chissay-en-Touraine	1 096
Choussy	353
Couddes	552
Couffy	504
Faverolles-sur-Cher	1 429
Fresnes	1 217
Gy-en-Sologne	506
Lassay-sur-Croisne	254
Le Controis-en-Sologne	6 872
Mareuil-sur-Cher	1 180
Méhers	319
Meusnes	1 083
Monthou-sur-Cher	973
Montrichard Val de Cher	3 687
Noyers-sur-Cher	2 718
Oisly	399
Pontlevoy	1 692
Pouillé	823
Rougeou	149
Saint-Aignan	2 913
Saint-Georges-sur-Cher	2 779
Saint-Julien-de-Chédon	782
Saint-Romain-sur-Cher	1 480
Sassay	1 100
Seigy	1 015
Selles-sur-Cher	4 404
Soings-en-Sologne	1 625
Thésée	1 178
Vallières les Grandes	955
	48 057

CCRM	
Communes	Habitants
Billy	1 095
Mur de Sologne	1 529
	2 624

- ▶ **35 communes**
- ▶ **50 681 habitants**

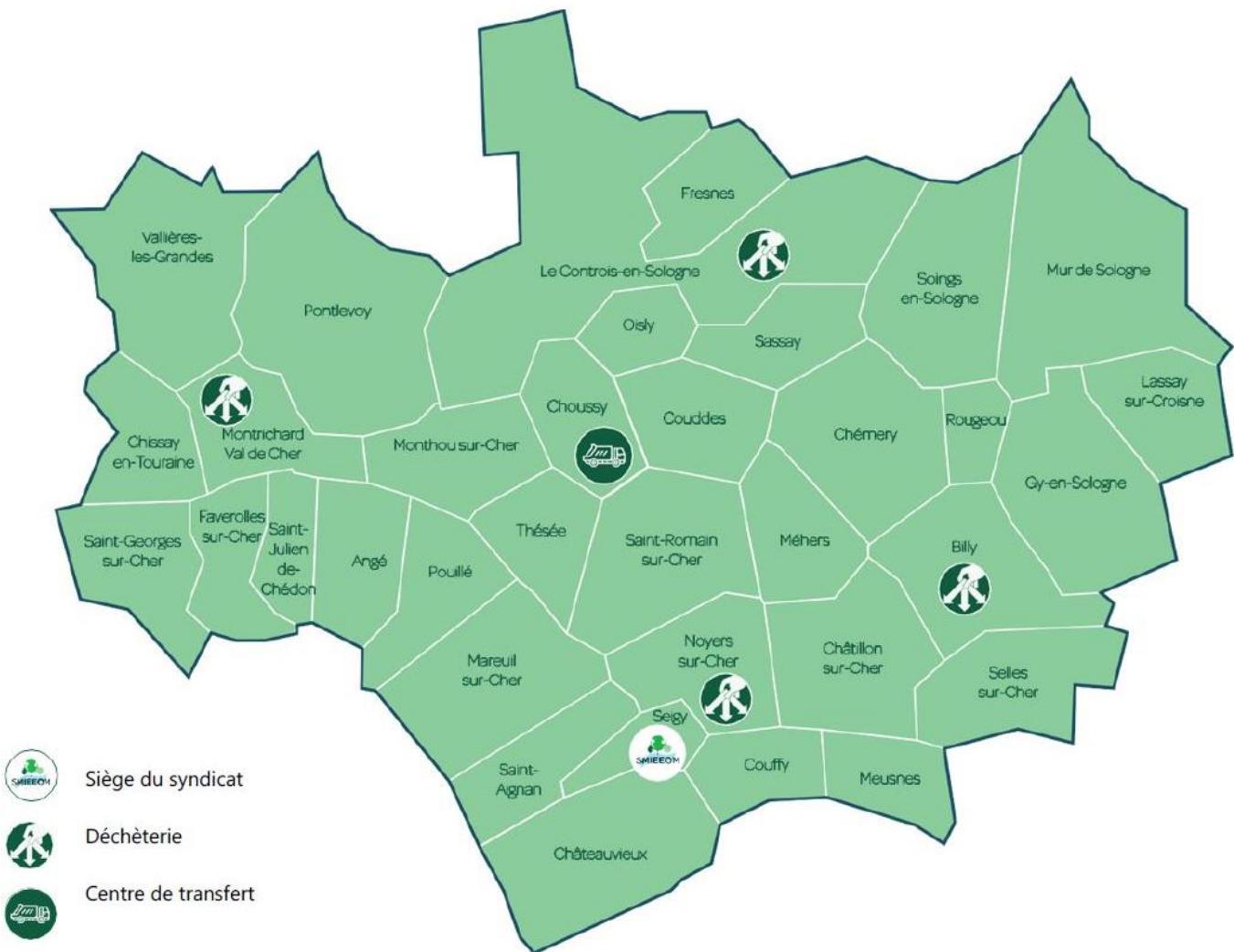
Données INSEE - Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2024



Carte du territoire desservi par le SMIEEOM Val de Cher

LES INSTALLATIONS :

- Siège sociale Seigy
- Un centre de transfert gravitaire
- 4 déchèteries



Du SIEEOM au SMIEEOM ...

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

Berger Levrault

ID : 041-254100837-20251113-24_2025-DE

- **2024**
 - Installation de composteurs partagés
 - Installation de contenants enterrés et aériens
 - Sécurisation des déchèteries
 - Mise en place des nouvelles REP : PMCB ABJ ASL dans déchèteries
 - Lancement étude de faisabilité d'une implantation d'une recyclerie
- **2023**
 - Réhabilitation de la déchèterie de Billy
 - Remplacement de colonnes de tri aériennes favorisant l'intégration paysagère
 - Création d'un parcours pédagogique au Centre de transfert de Choussy
 - Expérimentation de sites de compostage partagé
- **2022 / 1er mars 2023**
 - Construction d'une déchèterie modulaire à Contres
 - Enfouissement de plateforme élévatrice pour la collecte des ordures ménagères
 - Lancement des premiers REPAIR CAFE en partenariat avec une association
- **2021 le 1er avril**
 - Mise en place des extensions de tri (emballages / CITEO)
- **2019-2020**
 - Réhabilitation du Centre de transfert en Centre gravitaire
 - Mise en place d'une subvention pour l'achat d'un composteur pour les particuliers
 - Fin de la collecte des objets encombrants sur rendez-vous
- **2018**
 - Adhésion de la commune d'Ouchamps
 - Fin de l'extension des hangars au Centre de transfert des déchets de Choussy
- **2017**
 - Fin du marché de la collecte objets encombrants
 - Lancement expérimentation collecte encombrants avec association d'insertion sur rendez-vous
 - Aménagement de la déchèterie de Montrichard pour réguler le flux de la circulation
 - Mise en place de la vidéosurveillance sur les différents sites
- **2015**
 - Eco-organisme DASTRI prend en charge les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) - fin des permanences
 - Installation d'un système de chargement pour le gravât en déchèterie
- **2014 / 2016**
 - Mise en place de la collecte des meubles usagés en déchèterie
- **2013**
 - Les premiers Eco-point enterrés
- **2012**
 - Mise en place de la Déchèterie mobile
- **2010**
 - Installation de composteurs dans les cimetières (sur candidature des communes)
 - Externalisation du traitement des Déchets verts
 - Travaux de réhabilitation du Centre de transfert
- **2009**
 - Arrêt collecte Fraction Fermentescible Ordures Ménagères (FFOM) dans la commune de Pontlevoy
 - Changement total du parc bacs Ordures Ménagères (OMR)
 - Instauration de la collecte Déchets Equipement Electrique et Electronique en déchèterie (D3E)
- **2008**
 - Instauration de la collecte des DASRI
- **2006-2008**
 - 6 communes rejoignent Agglopolys, dont Candé sur Beuvron (5^e déchèterie)
- **2005**
 - Information de l'accès des professionnels en déchèterie
- **2005 le 1er juin**
 - Collecte sélective en porte à porte de la FFOM dans les grandes communes (arrêt en 2007)
- **2003**
 - Exploitation en régie unité de compostage à Choussy
 - Juin - Phase test collecte FFOM dans la commune Pontlevoy
 - Remise aux normes de l'unité de compostage
- **2003/2004**
 - Instauration de la collecte des Emballages et du Papier
- **2002 le 1er avril**
 - Les premiers Ambassadeurs de Tri - Prévention / Communication
- **1995**
 - Conteneurisation de la collecte des OMR
 - Construction de 5 Déchèteries
- **1983**
 - Instauration collecte des Objets encombrants
- **1981/1983**
 - Mise en place de la collecte de Verre
- **1975**
 - Mise en place Collecte des Ordures Ménagères en Porte à Porte - Prestataire
- **1974**
 - Création d'une unité de compostage
- **1973 le 13 sept.**
 - Création du syndicat



Les points forts de 2024 ...

→ L'installation de composteurs partagés continue ...



- Angé
 - Choussy
 - Couddes
 - Meusnes
 - Feings
 - Mareuil sur Cher
 - Montrichard
 - Noyers sur Cher
 - Pouillé
 - Selles sur Cher
 - Soings en Sologne
 - Thésée

➔ Du côté des conteneants



Depuis 2013, le syndicat permet aux communes qui le souhaitent d'enfouir les colonnes de tri pour la collecte des déchets recyclables, afin que celles-ci soient mieux intégrées dans le cœur des villages, et que leur utilisation soit accessible à tous.

Depuis 2023, des colonnes aériennes sont venues renforcer cette intégration, dans une esthétique plus contemporaine, avec un accès pour les personnes à mobilité réduite et les plus jeunes !

➔ L'enfouissement des contenants continue ...

- 2 plateformes élévatrices pour la collecte des ordures ménagères ont été installées :
 - À Pontlevoy – Passage du Salut
 - À Saint Aignan – 9 rue Maurice Berteaux



➔ Du nouveau dans le tri en déchèterie ...

■ Sécurisation des déchèteries

Afin de sécuriser le dépôt des déchets, des barrières de sécurité ont été installées sur les déchèteries de Noyers sur Cher et Montrichard.



Figure 1 - avant



Figure 2 - après

- Renforcement du dispositif de tri la source afin de limiter les flux orientés vers l'enfouissement et d'assurer la conformité avec les obligations réglementaires en vigueur en matière de gestion des déchets.

↳ ECOMAISON - REP ABJ : Articles de Bricolage et Jardin – Jouets

↳ ECOLOGIC - REP ASL : Articles de Sport et Loisir

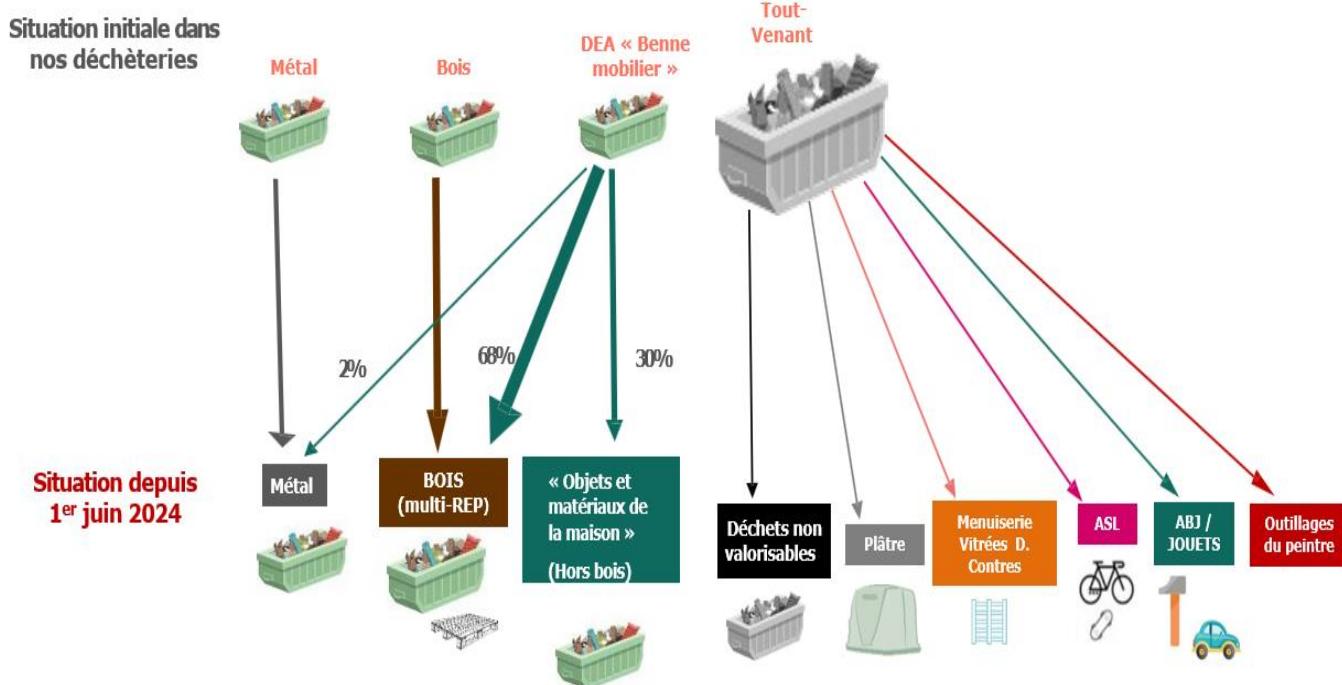
↳ VALOBAT/ECOMINERO - REP PMCB : Produits ou Matériaux de Construction ou Bâtiment



Source: ADEME



■ REP PMCB (Produits ou matériaux de construction du Bâtiment) = avec modification des consignes de tri au 1er juin 2024



➔ Lancement de l'étude de faisabilité de l'implantation d'une recyclerie :

- Réaliser une étude de faisabilité sur les possibilités et conditions d'implantation d'une recyclerie
- Sur un site pré-identifié
- Développer de nouvelles activités de réemploi

Prochaines étapes



LES ACTEURS À RENCONTRER EN ENTRETIEN



LES ACTEURS À MOBILISER POUR CONSTRUIRE LE PROJET



QUESTIONNAIRE



CALENDRIER : DATE À FIXER



Etude de faisabilité recyclerie



Questionnaire à destination des usagers

Le SMIFOM Val de Cher a lancé une étude afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de l'implantation d'une recyclerie sur son territoire. Un site a été pré-identifié face à la déchèterie de Cortines.

Une recyclerie est une structure qui a vocation à promouvoir le réemploi en collectant et en revendant des biens dont les personnes veulent se séparer. Elle peut également remettre en valeur d'usage certains objets ou éliminer certains avant de les recycler. Il s'agit donc d'une structure qui peut



II - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les Collectivités Associées, dans les conditions prévues aux articles L 5212-6 à L 5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à raison de :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Commission générale :

28 novembre

Au cours de l'année 2024, le Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher s'est réuni **7 fois** pour prendre des décisions destinées à assurer la vie du syndicat et exécuter ainsi les missions qui lui ont été confiées :

- 24 janvier
- 20 février
- 27 mars
- 15 mai
- 24 juillet
- 7 octobre
- 18 décembre

III - INDICATEURS TECHNIQUES

Collecte et traitement des déchets ménagers

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS : MIEUX COMPRENDRE LA FILIÈRE DÉCHETS



Le SMIEEOM Val de Cher assure la compétence
« collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Cette compétence comprend :

- La collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- La collecte et le tri des déchets valorisables en apport volontaire,
- La gestion de quatre déchèteries,
- Le transfert et le traitement des déchets ultimes (centre de transfert).



RÉCAPITULATIF DES Indicateurs

Ce tableau reprend l'ensemble des tonnages collectés et transférés :

	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchèterie
	COLLECTE				
Collecte séparée	✓	✓	✓	✓	✓
Collecte en Porte à porte	✓				
Collecte en PAV		✓	✓	✓	✓
Population desservie	2023	50 807	50 807	50 807	50 807
	2024	50 681	50 681	50 681	50 681
Tonnages annuels	2023	10 494.820	1 176.880	754.240	2 314.100
	2024	10 345.390	1 309.240	693.220	2 247.280
	2023 ratio kg/hab	206.56	23.16	14.85	45.55
	2024 ratio kg/hab	204.13	25.83	13.68	44.34
	différence	- 1.18	11.52	- 7.86	- 2.65
Distances parcourues en km	2023	229 372	80 720	13 791	20 292
	2024	226 824	86 379	13 000	19 980
Couleur des contenants	cuve grise, couvercle bordeaux	jaune	bleu	vert	bennes
Nombre de contenants	2023	31 405	244	188	214
	2024	31 641	262	187	213
TRANSFERT ET TRAITEMENT					
Collecte séparée	✓	✓	✓	✓	✓
Tonnages annuels transférés	10 339.820	1078.931	681.160	2 359.340	13 551.099
Type de Traitement	100 % incinérées	recyclage et incinération refus	recyclage et enfouissement refus	recyclage	recyclage et enfouissement

En plus de ces compétences statutaires, le syndicat exerce plusieurs autres missions dont :



- La mise à disposition de poubelles (**externalisée depuis le 1^{er} avril 2021**)
- La collecte de déchets auprès d'établissements administratifs et des campings, soumis à la redevance spéciale depuis 2004 (établissements qui ne sont pas soumis à la TEOM, et qui bénéficient du service, ainsi que certains professionnels)
- La communication et la sensibilisation du public et des scolaires, au tri des déchets et à l'environnement
- La prévention en matière de production de déchets



3.1 – LES ORDURES MÉNAGÈRES

3.1.1 – ORGANISATION GENERALE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte des ordures ménagères a été déléguée à un prestataire privé, la société SEPUR. Ce marché, est conclu pour une période de 25 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2025.

Lors de cette collecte, il est à noter que le syndicat ramasse également les déchets des professionnels (petites entreprises, artisans, commerçants), dès lors que leurs déchets sont assimilables à des déchets ménagers (en qualité et en quantité).

Seuil de collecte pour producteurs non ménagers : en application de la délibération du 33-2022, conforme au décret de mars 2016, Article R.2224-26, la redevance spéciale forfaitaire est facturée, depuis le 1^{er} janvier 2023, aux professionnels, dont le litrage mis à disposition est supérieur à 1980L.

Le syndicat assure l'achat des bacs à roulettes. Ils sont mis à la disposition des habitants par son prestataire, la société SULO. Les bacs restent cependant la propriété du SMIEOM Val de Cher.

Le Comité Syndical a défini la grille de dotation suivante :

Volume à destination des familles :

- ✓ Un bac de 120L pour les foyers de 1 à 3 pers.
- ✓ Un bac de 240L pour les foyers de 4 pers et +

Volume à destination des professionnels :

- ✓ Un bac de 340L
- ✓ Un bac de 660L



JOURS DE COLLECTE



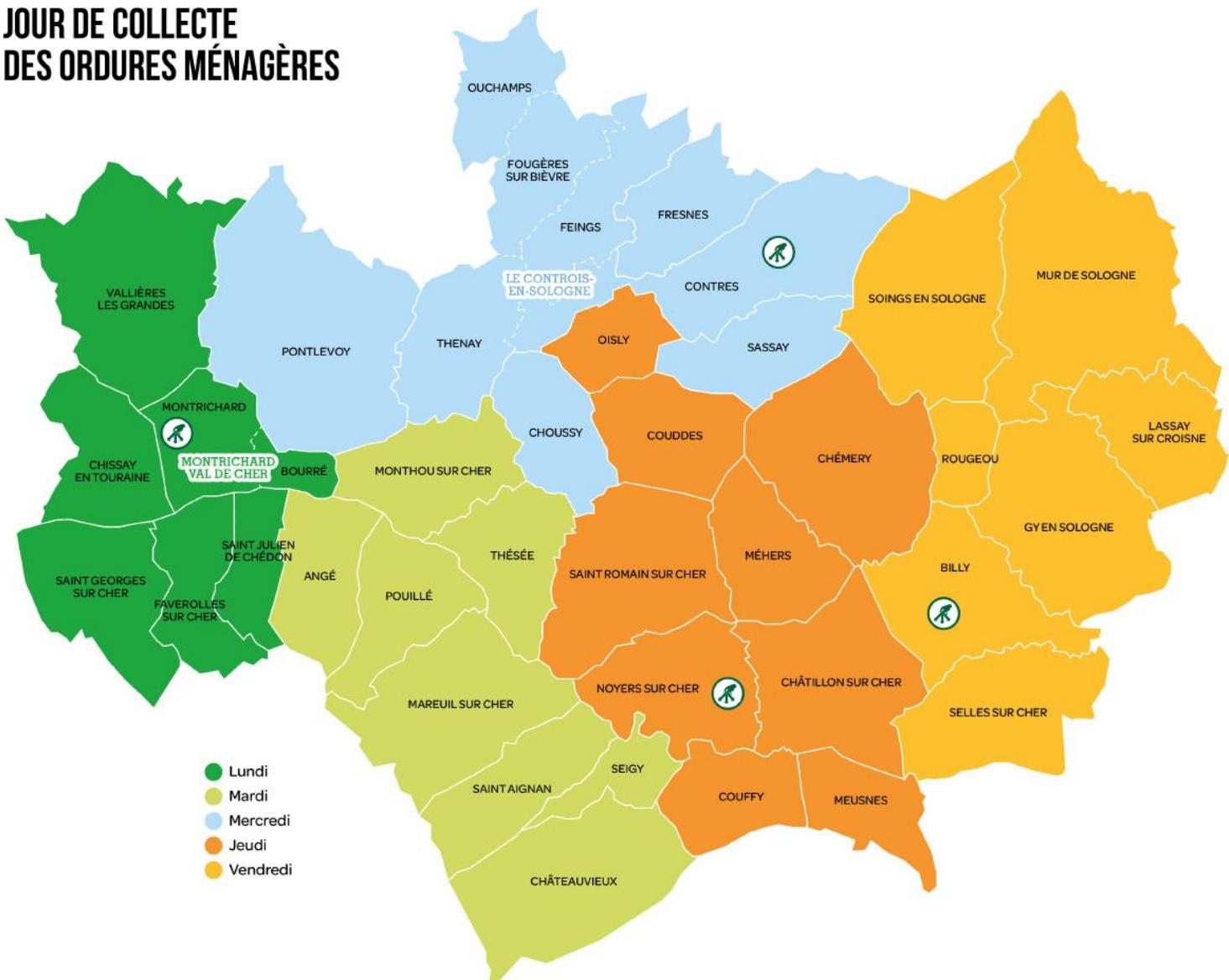
Depuis 2022, selon un planning hebdomadaire, chaque commune est collectée une fois par semaine.

Ces collectes sont assurées par 4 bennes de 26T et une mini-benne de 11T600.





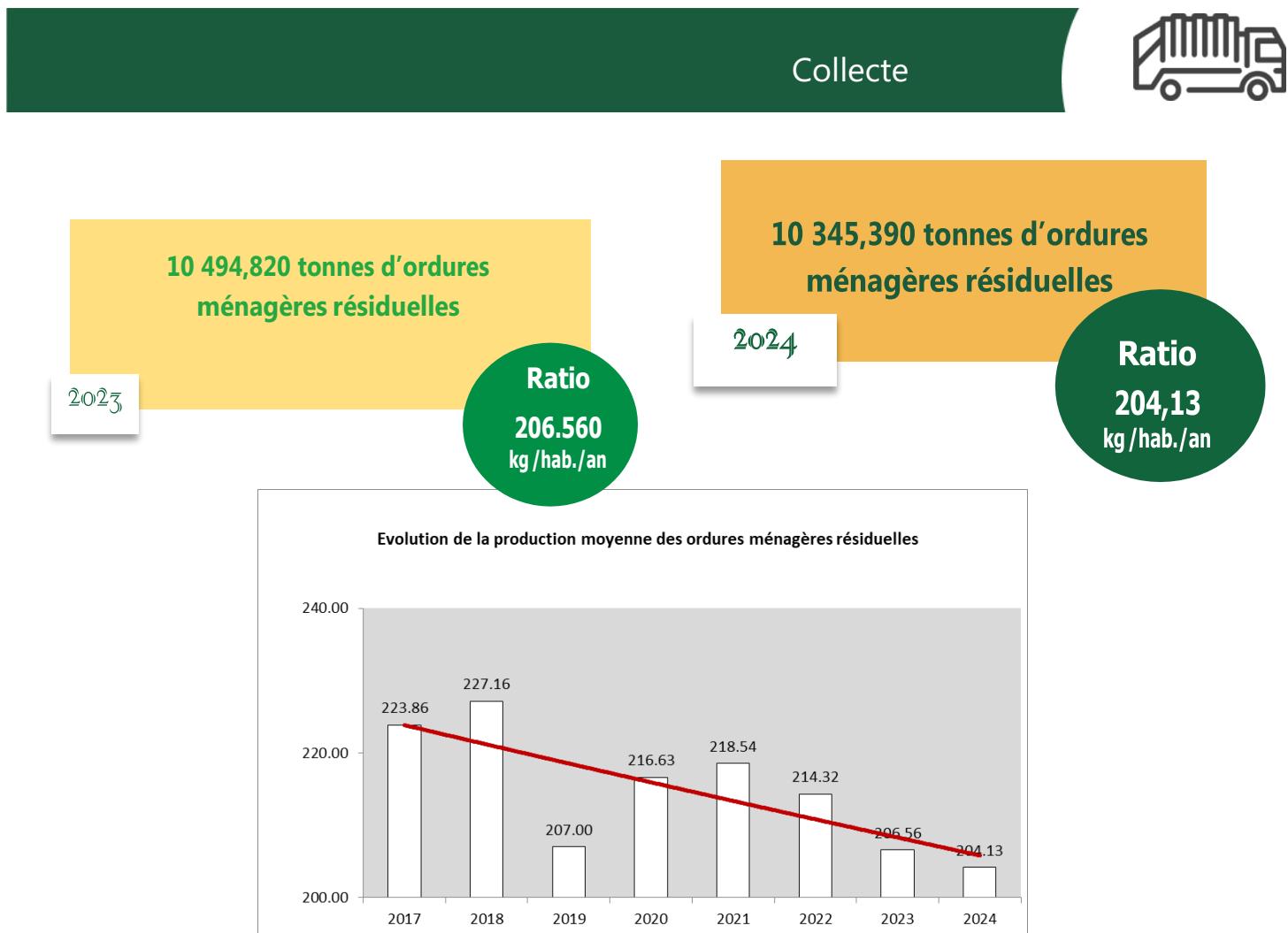
JOUR DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi



3.1.2 - Tonnages



APPLICATION DE LA R437

Conformément au règlement de collecte du SMIEEOM Val de Cher, du marché qui le lie avec la Sté SEPUR, et à la Recommandation R437, le syndicat s'est engagé dans la suppression de manœuvres dangereuses, telles que :

- ▶ Les marches arrière,
- ▶ La collecte bilatérale.

Des visites sur le terrain ont permis d'adapter la collecte :

- ▶ Passage de la mini-benne en sens normal de circulation,
- ▶ Ou présentation des bacs roulants en point de regroupement.

Le syndicat informe les usagers, puis les mairies des changements à apporter en fonction de chaque étude réalisée.





Traitement



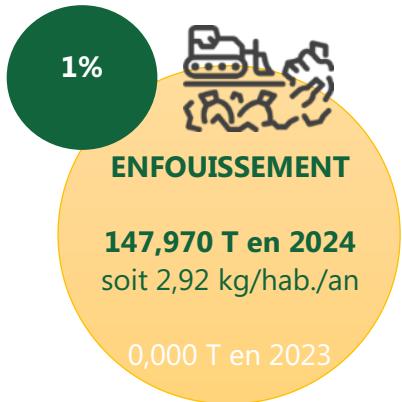
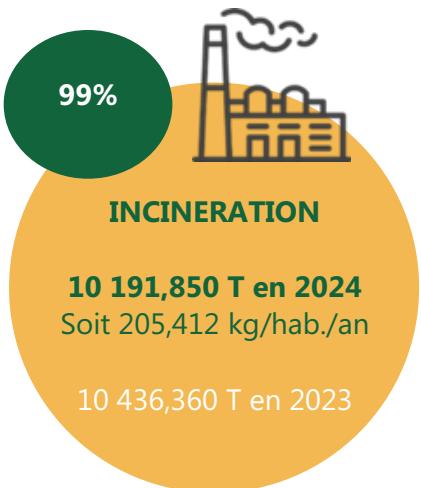
ORGANISATION DU TRANSFERT DES OMR

Depuis février 2021, chaque benne à ordures ménagères vient déposer le produit de la collecte au Centre de transfert gravitaire de CHOUSSY, directement dans les semi-remorques. Cela permet aux bennes de collecte d'être opérationnelles à nouveau pour effectuer de nouvelles collectes de proximité.

La semi-remorque, une fois remplie, va déposer son contenu en unité d'incinération, soit à Valcante de Blois (41), soit à Ouarville (28), ou en enfouissement.

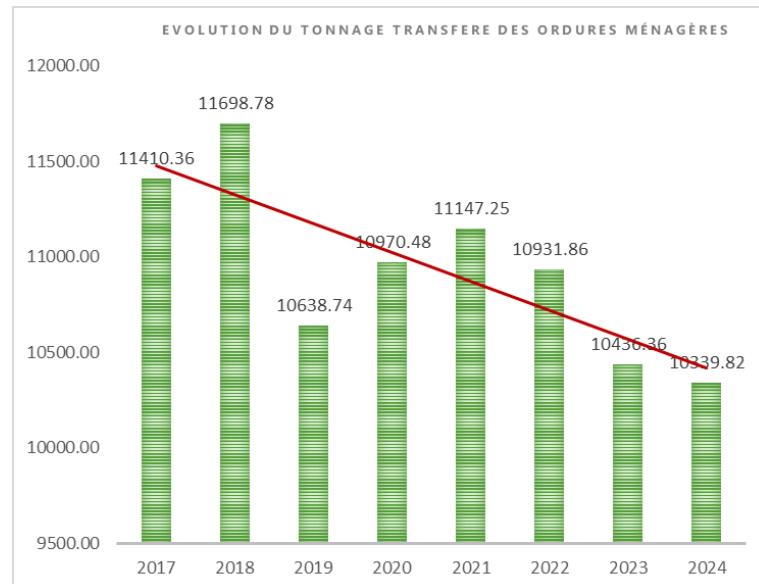
Le SMIEEOM Val de Cher a souhaité se regrouper avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois pour réaliser le renouvellement de ce marché.

- ✓ Depuis le 1^e août 2018, ce marché a été délégué au prestataire SUEZ RV Centre Ouest, basé à Montlouis, pour une durée de 78 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2025, avec possible reconduction de 2 fois 1 an, qui propose soit d'enfouir ou d'incinérer les déchets ultimes,
- ✓ Depuis le 2 février 2020, le transfert des déchets via les unités de traitement a été confié aux transports Mauffrey pour une durée de 36 mois, renouvelable 1 fois.



En 2024

Ce sont donc **10 339,820 T** de déchets ultimes qui ont été traitées



3.1.3 - Contenants

Mise à disposition de bacs à roulettes



Depuis avril 2021, la gestion du parc de bacs à roulettes est traitée par l'entreprise SULO, qui prend en charge la gestion des appels, le suivi informatique des interventions, ainsi que la distribution des bacs sur notre territoire ? comme suit :

- ✓ Semaines paires : le mardi et le jeudi
- ✓ Semaines impaires : le mardi
- ✓ Nb d'interventions par jour : 20

RÉPARTITION PARC DE BACS	0120 Litres	0240 Litres	0340 Litres	0660 Litres	TOTAL
nb de bacs en place sur territoire	19362	9369	1606	1052	31389
nb bacs changés en 2024	4	183	28	37	252
%	0.02	1.95	1.74	3.52	0.80

MOUVEMENT DU PARC DE BACS EN 2024 PAR TYPE D'INTERVENTION

Nombre d'interventions de type mouvements

MOUVEMENT	Volume	0120 Litres	0240 Litres	0340 Litres	0660 Litres	TOTAL
<i>Mise en place</i>		4	183	28	37	252
<i>Echange (mise en place)</i>		155	130	48	59	392
<i>Echange (retrait)</i>		51	151	31	15	248
<i>Retrait</i>		-162	-60	-23	-4	-249
		-40	-38	-28	-33	-139

Nombre d'interventions de type remplacements

MISE EN PLACE	Volume	0120 Litres	0240 Litres	0340 Litres	0660 Litres	TOTAL
<i>Brûlé/brisé</i>		288	213	79	106	686
<i>Cuve cassée</i>		1	1	1	13	16
<i>Tombé benne</i>		214	163	62	66	505
<i>Volé/disparu</i>		13	12	7	9	41
		60	37	9	18	124

Nombre d'interventions de type réparation

REPARATION	Volume	0120 Litres	0240 Litres	0340 Litres	0660 Litres	TOTAL
<i>Puce</i>		15	10	6	4	35
<i>Axe de roue</i>		0	0	0	2	2
<i>Couvercle</i>		2	1	1	0	4
<i>Demande d'enquête dotation</i>		1	1	1	0	5
<i>Etiquette adresse</i>		3	1	3	0	9
<i>Roue à nez</i>		5	1	0	0	7
<i>Roue libre</i>		4	2	1	0	7
		0	3	0	1	4

TOTAL DES MOUVEMENTS réalisés en 2024

2024	0120 Litres	0240 Litres	0340 Litres	0660 Litres	TOTAL
TOTAL DES MISES EN PLACE en 2024	292	396	107	143	938
TOTAL REPARATIONS en 2024	15	10	6	4	35



Plateforme élévatrice de collecte des Ordures Ménagères



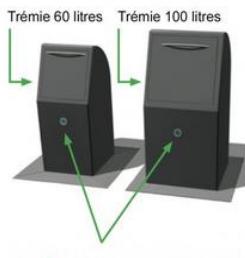
Depuis 2022, le syndicat a implanté un système de plateforme élévatrice enterrée, auprès des communes de Saint Aignan et Montrichard Val de Cher.

En effet, bien intégré à l'environnement urbain, ce dispositif permet de résoudre les problèmes de bacs à roulettes sur la voirie et les nuisances olfactives et sanitaires. Une solution propre, discrète et sécurisée pour améliorer le cadre de vie des coeurs de villes.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES



COLLECTE - Version de base



ECOSTOP.
Dispositif anti-débordement
● Collecte possible
● Conteneur plein, tiroir bloqué

Trémie – Modèle standard – Matière Polyester (*RAL spécifique sur demande*)

- Trémie 60 litres
- Trémie 100 litres

Adaptée aux normes PMR

Option : Dômes tri-sélectif
(*Uniquement sur trémie 60 litres*)

Ecostop : Système anti-débordement

Plateau : Polyester finition antidérapante

Cuve : **Acier** : Terrain stable non inondable
Béton : Terrain inondable ou inondé

Capacité :

- $750 \times 2 = 1500$ litres
- 750×1 et $360 \times 2 = 1470$ litres
- $360 \times 4 = 1440$ litres



MOTEUR PORTABLE SUR BATTERIE

- Montée et descente commandées par une perceuse professionnelle sur batterie
- Commande des mouvements par la gâchette
- Tige de commande à limite de couple

Option de COLLECTE



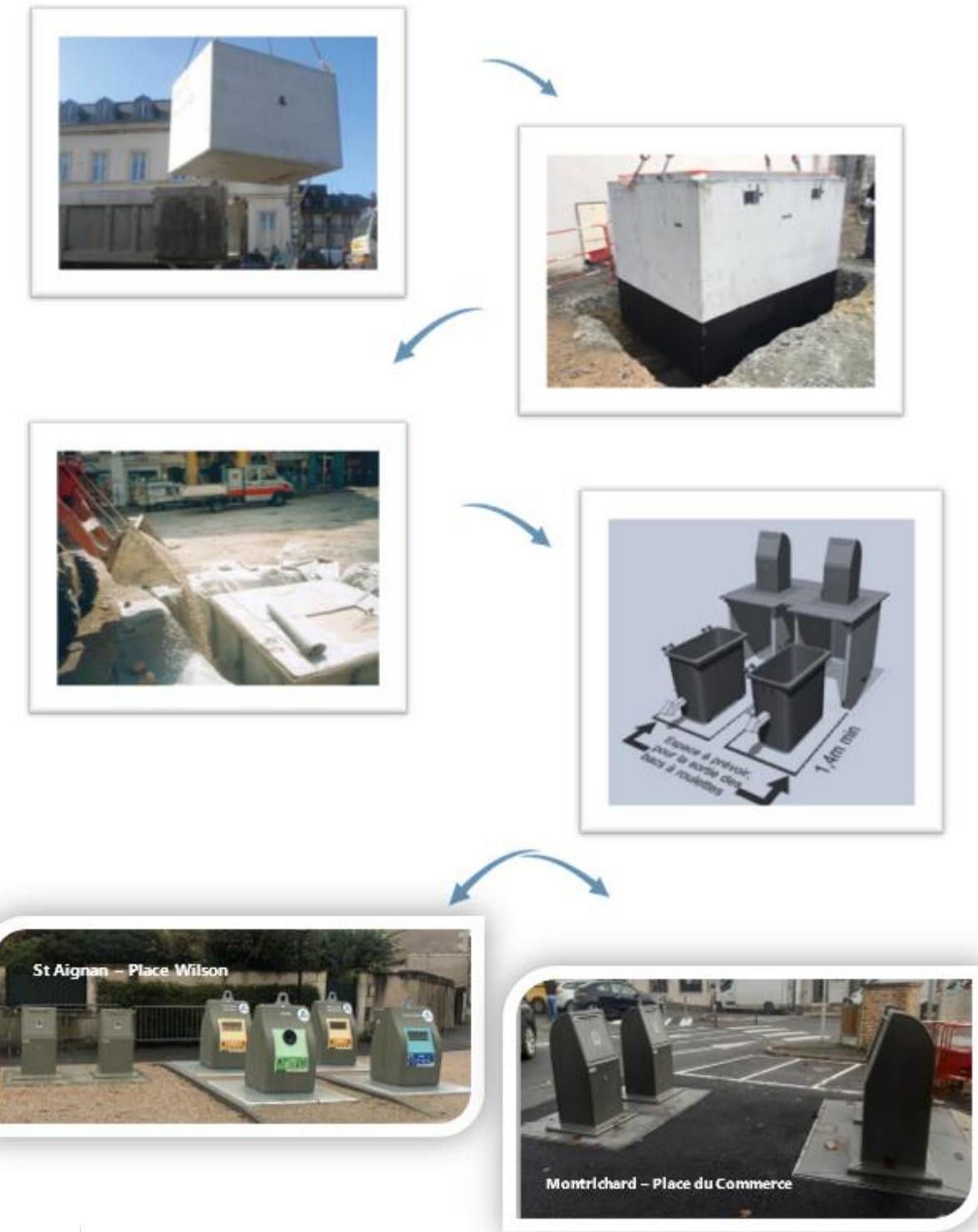
LE SOLAIRE

- Portée de la télécommande limitée
- Télécommande professionnel Anti choc
- Rechargeable par port USB
- Batterie et carte électronique de gestion développées en France

Source : ecollect.com



Voici en images, l'installation de ces plateformes :



Où les trouver ?

A Saint Aignan :

- Place Chevalier de la Barre
- Place du Président Wilson
- Place de la République
- 9 Rue Maurice Berteaux

A Montrichard :

- Place du Commerce
- Place du Général de Gaulle

A Pontlevoy :

- Passage du Salut



Les composteurs



LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne, nos bacs à ordures ménagères contiennent environ 30% de déchets biodégradables. Cela signifie qu'en triant nos biodéchets, afin d'en faire du compost, nous pouvons grandement alléger le volume de déchets jeté à la poubelle !

Extrait du guide de compostage

Les biodéchets sont tous les déchets non dangereux et biodégradables, produits au sein des foyers, des cantines, Il s'agit d'épluchures de fruits ou légumes, de marc de café, d'herbe coupée, de feuilles mortes, etc. Ils peuvent ainsi provenir soit d'aliments, soit du jardin, soit de plantes d'intérieur, etc.

Ces déchets ont la particularité d'être décomposables et de produire, par le processus du compost, un engrais naturel que l'on peut utiliser pour nourrir ses plantes.

Afin de permettre de réaliser du compost à partir de ces déchets, le syndicat propose :

Composteurs « collectivités »



Depuis 2013, le syndicat propose la mise à disposition de composteurs pour les collectivités.



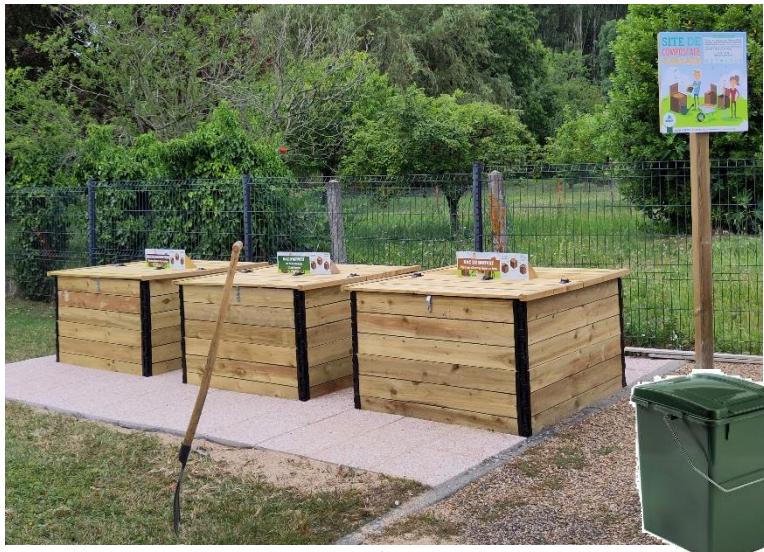
En 2018, pour les gérants de camping qui le souhaitaient, des composteurs ont été proposés : deux campings ont répondu positivement.



collectivité	Volume composteur			total
	400L	600L	800L	
ASSOCIATION			1	1
CAMPING	2			2
CIMETIERE	14		36	50
COLLECTIVITE	1	1	2	4
COMMUNE	1	1	3	5
MAISON DE RETRAITE		1		1
SCOLAIRE	15	4	19	38
SERVICE JEUNESSE	3	1	2	6
Total général	36	8	63	107



Composteur partagé



Exemple de site installé

Commune	Année installation	No de foyer inscrit (avec cantine)	participation cantines
Sassay*	2023	12	oui
Seigy	2023	23	non
Thenay	2023	11	non
Angé	2024	12	oui
Choussy	2024	6	oui
Coudres*	2024	10	oui
Feings	2024	12	oui
Mareuil-sur-Cher*	2024	12	oui
Meusnes	2024	15	oui
Montrichard	2024	9	non
Noyers-sur-Cher	2024	16	non
Pouillé	2024	7	non
Selles-sur-Cher	2024	21	non
Soings-en-Sologne*	2024	8	oui
Thésée	2024	4	oui
TOTAL		178	

Bio seau mis à disposition des usagers

Avant le lancement du site, les référents sont conviés à une formation, afin de leur permettre une bonne gestion du compost et du site. Cette formation est reconnue par l'Ademe.

Compostage individuel

Depuis 2020, le syndicat propose une subvention pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur, limitée à une par foyer :

- ➔ Au 01/01/2020 : subvention de 20,00 € / foyer
- ➔ Depuis le 24/03/2022 : subvention de 40,00 € / foyer
- ➔ Depuis le 01/01/2024 : subvention de 50,00 € / foyer

Sur ces 5 années, le syndicat a versé l'aide à 696 foyers, comme suit :

Composteur	nb aides
2020	67
2021	55
2022	95
2023	192
2024	287
Total général	696

Cette volonté d'instaurer le compostage pour tous, à la maison ou en collectif, s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire du 10 février 2020, qui a avancé au 31 décembre 2023, la date de généralisation du tri à la source des biodéchets.



3.2 - LES DÉCHETS RECYCLABLES

3.2.1 – Organisation générale

Depuis le 1^{er} août 2018, la collecte et le tri des déchets recyclables ont été délégués à un prestataire privé, la Sté SOCCOIM SAS. Ce marché conclu pour une période de 78 mois, prendra fin le 31 janvier 2025, renouvelable 2 fois 1 an, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM).

A partir d'avril 2021, le transfert des EMBALLAGES a été confié aux transports Mauffrey pour une durée de 36 mois, prenant fin le 31 mars 2024, renouvelable 1 fois (31 mars 2027), vers le centre de tri TRISALID de SARAN, qui réalise le tri des emballages.

La collecte s'effectue par apport volontaire pour les trois flux. La collecte du verre a débuté en 1983, et celle du papier et de l'emballage en 2002. Les déchets recyclables transitent par le Centre de transfert de Choussy, avant d'être dirigés vers le centre de tri.

En ce sens, le SMIEEOM Val de Cher a mis en place des « ECO POINTS » qui se composent, au minimum, de trois colonnes d'apport volontaire (verre, papier et emballage).

Le SMIEEOM Val de Cher dispose également de colonnes à verre isolées (salle des fêtes, aire d'accueil gens du voyage, camping...), ainsi que d'emballages et de papier (école, collège, restaurant scolaire, maison de retraite).

La collecte est réalisée par des camions bennes équipés d'une grue.



Monthou sur Cher – Plan d'eau

Le saviez-vous ?



INFORMATIONS PRATIQUES

Lors de la collecte des emballages en début de semaine, les chauffeurs réalisent un relevé de taux de remplissage des colonnes des autres flux, ce qui permet d'organiser les collectes papier et verre pour la fin de la semaine en fonction des priorités. Certaines colonnes, implantées à des points stratégiques, et à forte fréquentation, sont collectées le vendredi.



INFORMATION PRATIQUE : les consignes de tri



TRIER LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Les emballages recyclables sont à déposer dans les colonnes jaunes.
Leur matière sera alors récupérée et permettra de fabriquer de nouveaux objets.



Emballages plastiques



Emballages métalliques



Briques alimentaires



Cartonnettes

LES INTERDITS



Objets dangereux, piquants, coupants



Restes alimentaires



Emballages ayant contenu des produits dangereux

- Bien racler / vider les emballages.
- Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres.
- Des sacs de pré-tri sont à votre disposition en mairie ou au SMIEOM pour vous simplifier le tri.



J'apporte le verre et les bocaux aux colonnes de tri vertes



Sans les bouchons ni les couvercles



J'apporte le papier aux colonnes de tri bleues



Et les journaux, magazines, publicités, enveloppes brunes et blanches



3.2.1.1. – Le Verre

LA COLLECTE



Pour permettre la collecte du verre, le syndicat dispose de **213 colonnes d'apport volontaire** réparties sur l'ensemble de son territoire.

Les administrés du syndicat ont permis la collecte de **2 247,280 tonnes de verre**.

Nombre de kilomètres parcourus : **19 980**

Ratio kg/hab./an
44,34 kg en 2024
45,54 kg en 2023

LE TRANSFERT



Le verre est acheminé vers une plateforme bétonnée et étanche au Centre de transfert de Choussy. Le chargement du verre est réalisé par le personnel du syndicat.

En 2024, **2 359,340 tonnes de verre** ont été acheminées par Verallia dans leurs unités de recyclage à Andrézieux-Bouthéon (42) ou à Champforgeuil (71).

Nb : Le Centre de transfert reçoit directement, de la part de vignerons, des apports de verre.

LE TRAITEMENT



Le verre subit les différentes étapes du recyclage :

Un tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).

Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.

Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : bouchon, papier...

Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour faire à nouveau des emballages en verre.

La seule limite du recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.



3.2.1.2- Le Papier

LA COLLECTE

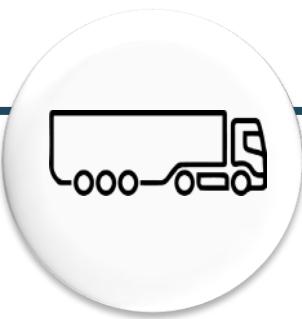


Pour permettre la collecte du papier, le syndicat dispose de **187 colonnes d'apport volontaire** réparties sur son territoire.

Les usagers ont permis la collecte de **693,220 tonnes de papier**.

Nombre de kilomètres parcourus : **13 000**

Ratio kg/hab./an
13,67 kg en 2024
14,84 kg en 2023



LE TRANSFERT

Une fois collecté, le papier est acheminé vers le **centre de transfert de Choussy**. Il est récupéré en vrac par notre papetier, passe sur chaîne de tri, et peut ensuite subir les différentes étapes du recyclage :



LE TRAITEMENT

En 2024, **681,160 tonnes de papier** ont été traitées à l'unité de recyclage de NORSKE SKOG GOLBEY (88), qui prend à sa charge le transfert du papier à recycler.

Le papier intègre par la suite les chaînes de fabrication.



3.2.1.3 – Les Emballages

LA COLLECTE



Pour permettre la collecte des emballages, le syndicat dispose de 262 colonnes de tri réparties sur les communes de son territoire.

Les habitants du territoire ont permis la collecte de 1 309,240 tonnes d'emballages

Nombre de kilomètres parcourus : 86 379

Ratio kg/hab./an
25,83 kg en 2024
23,16 kg en 2023



LE TRANSFERT

Une fois collectés, les emballages sont chargés dans une semi-remorque sur le **quai de transfert de Choussy**.

Ils sont acheminés au centre de tri de Saran (45), où ils seront triés et séparés par flux.



LE TRAITEMENT

Ces matériaux sont acheminés vers leur propre filière de valorisation pour subir les étapes de recyclage. Le transport de ces déchets est pris en charge par les repreneurs.

En 2024, ce sont 1 078,931 tonnes qui ont été dirigées vers les repreneurs, voir détail ci-après.



Tonnages acheminés par les repreneurs :

Matières	Repreneurs agréés	2023	2024	différence %
Aacier	ARCELOR PACKAGING	109.840	85.080	-22.54
Aluminium	PAPREC	14.760	15.260	3.39
Aluminium souple		22.780	0.000	
Plastiques	VALORPLAST	219.040	271.820	24.10
	Film PE	22.220	0.000	
	MIX PET CLAIR	117.000	163.160	
	MIX PEHD	79.820	108.660	
	CITEO	66.920	113.240	69.22
	Flux développement	66.920	70.040	
	Film PE	0.000	43.200	
Cartons d'emballage	REVIPAC	325.010	406.721	25.14
Briques alimentaires	REVIPAC	40.160	64.820	61.40
gros magasin	SOCCOIM	99.630	121.990	22.44
	Tonnages repris	898.140	1078.931	

Que deviennent les déchets une fois recyclés ?



Ce tonnage ainsi redirigé servira à la fabrication de nouveaux objets, comme par exemple :



Caractérisation des emballages

20,68%

Taux de refus
au 31/12/2024

Une fois la collecte effectuée, le camion dépose au centre de tri le contenu de son camion. A son arrivée, il est prélevé un échantillon d'un poids minimum de 35 kg, ce qui permettra à notre Ambassadeur de tri, en présence d'un agent du centre de tri, d'évaluer le pourcentage de matières triées par type flux : acier, aluminium, plastiques, cartons d'emballages, briques alimentaires, et refus de tri.

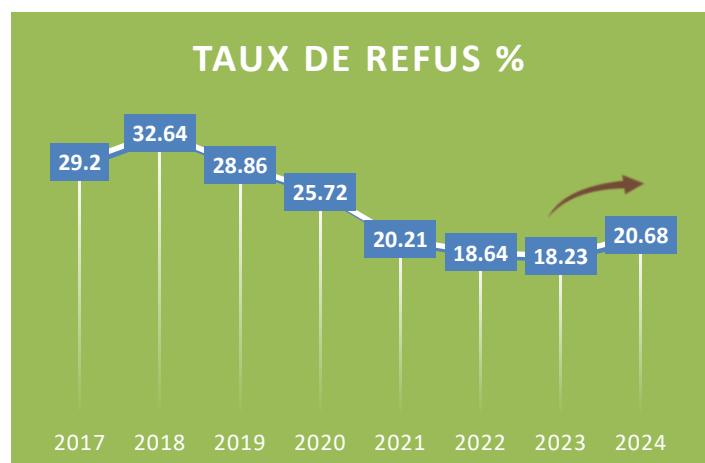
Le refus de tri correspond aux erreurs de tri des usagers : des déchets non recyclables ou destinés à un autre exutoire (déchèterie, composteur, poubelle).

Le taux de refus de tri annuel est la moyenne des résultats des 24 dernières caractérisations effectuées.

Évolution du taux de refus

date	taux refus %
10/01/2024	22.46
18/01/2024	17.99
07/02/2024	18.10
20/02/2024	25.59
13/03/2024	15.38
20/03/2024	7.93
10/04/2024	28.47
26/04/2024	30.09
17/05/2024	11.84
24/05/2024	12.89
2 18/06/2024	15.40
0 26/06/2024	40.57
2 08/07/2024	15.47
4 18/07/2024	8.77
05/08/2024	13.55
14/08/2024	15.57
11/09/2024	24.20
16/09/2024	36.03
17/10/2024	15.80
23/10/2024	29.48
13/11/2024	37.57
28/11/2024	21.43
12/12/2024	16.10
19/12/2024	15.70
Moyenne 2024	20.68

Année	TAUX DE REFUS %
2017	29.20
2018	32.64
2019	28.86
2020	25.72
2021	20.21
2022	18.64
2023	18.23
2024	20.68



Extrait de l'éco du tri n° 51 de mai 2024

RAPPEL

Soyons vigilants sur le tri de nos déchets : Notre geste de tri a un impact énorme sur la qualité des matières recyclables traitées par nos repreneurs. Plus le tri est rigoureux, plus la matière sera recyclable.

Bien trier, c'est :

- ⌚ Respecter les consignes de tri,
- ⌚ Vider et racler les emballages, ne pas les imbriquer les uns dans les autres, les aplatis dans le sens de la longueur,
- ⌚ Séparer les matières des emballages multi-matières (plastique + cartonnette + métal),
- ⌚ Ne pas déposer d'ordures ménagères dans les colonnes de tri.

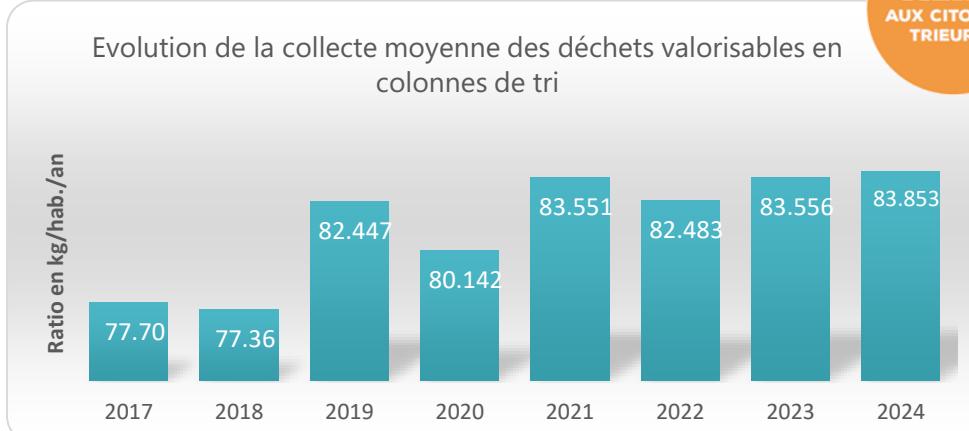
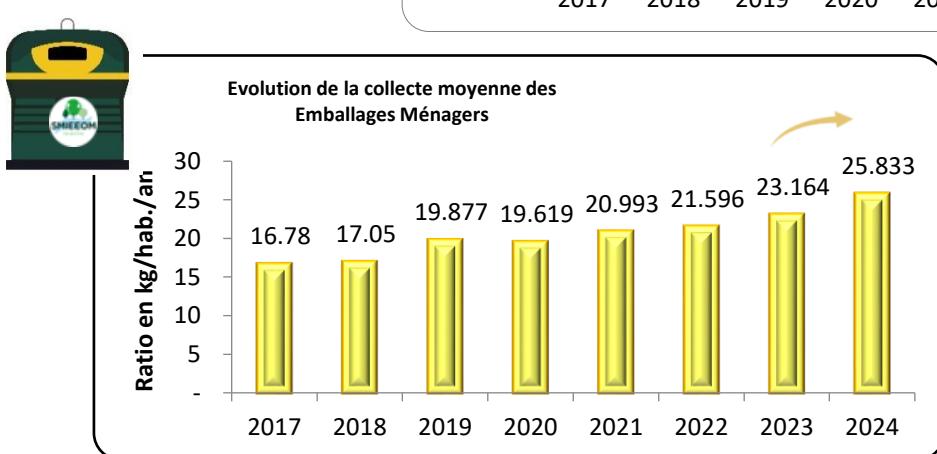
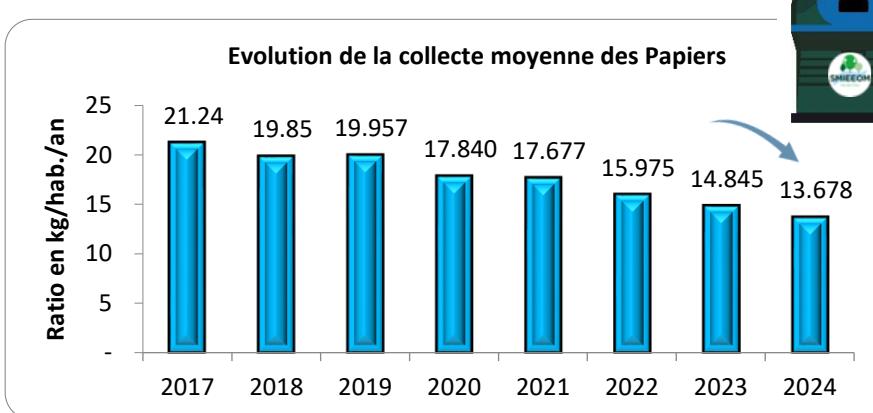
LES ERREURS DE TRI FRÉQUENTES, PARFOIS DANGEREUSES :

- Objets volumineux** ➤ Bourrage en chaîne de tri
- Déchets imbriqués** ➤ Les machines ne peuvent pas les trier finement
- Bouteilles et conserves remplies** ➤ Les emballages remplis ne sont pas recyclables
- Aiguilles, seringues** ➤ Risques d'infection et de blessure aux mains pour les agents de tri
- Batterie de voiture, bouteilles de gaz** ➤ Déchets dangereux, risques d'explosion
- Bidons d'huile moteur** ➤ Contamination des déchets valorisables, problèmes techniques en chaîne de tri



Evolution de la collecte des déchets recyclables par flux

Ratio par kg/hab./an



3.2.1.4 - EN RÉSUMÉ ...



En cumulant l'ensemble des tonnages des déchets recyclables :

Tonnages collectés

▪ <i>Verre</i>	2 247,280
▪ <i>Papier</i>	693,220
▪ <i>Emballages</i>	1 309,240

Le SMIEEOM Val de Cher a collecté 4 249,740 tonnes de déchets recyclables,

soit 83,853 kg/hab./an,

dont 4119,431 tonnes ont été valorisées et transformées



Les données présentées mettent en évidence une relative stabilité des tonnages de déchets recyclables collectés entre 2023 et 2024, avec toutefois des évolutions contrastées selon les flux. La collecte du verre enregistre une légère baisse (44,34 kg/hab./an en 2024 contre 45,54 kg/hab./an en 2023), alors que celle des emballages progresse sensiblement (25,83 kg/hab./an en 2024 contre 23,16 kg/hab./an en 2023). La collecte du papier poursuit quant à elle sa tendance à la baisse (13,67 kg/hab./an en 2024 contre 14,84 kg/hab./an en 2023). Cette évolution souligne la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation des usagers, afin de maintenir un niveau de performance élevé et de limiter le taux de refus, qui atteint 20,68 % en 2024.

Le taux de déchets recyclables collectés, triés et recyclés sur l'année correspond à
▪ **29,12 %**

du tonnage global

La collecte globale sur le territoire du SMIEEOM Val de Cher des déchets ménagers :

Ordures ménagères en porte à porte :

10 345,390

Déchets recyclables en apport volontaire :

4 249,740

➤ **14 595,130 tonnes de déchets tous confondus**





3.3- LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1^{er} juillet 2021, avec le regroupement de commandes créé avec la CCRM, l'exploitation des déchèteries (4 du SMIEEOM et 2 de la CCRM) est réalisée comme suit :

Lot 1 - Gardiennage, transport et traitement du carton, bois, tout venant, végétaux et gravats sur les sites des 6 déchèteries, par le prestataire SOCCOIM SAS

Lot 2 - Transport et traitement de la ferraille sur les sites des 6 déchèteries, par le prestataire SOCCOIM SAS

Lot 3 - Transport et traitement des déchets diffus spécifiques sur les sites des 6 déchèteries, par le prestataire BS Environnement

Ces marchés ont une durée de 48 mois, jusqu'au 30/06/2025 et renouvelable 1 fois 2 ans, jusqu'au 30/06/2027

3.3.1 – Fréquentations



Le tableau ci-dessous présente la fréquentation annuelle pour chaque site :

nombres d'entrées	2023	2024	Différence	Evolution %
Déchèteries fixes				
BILLY	17 969	27 209	9 240	51.42%
CONTRES	28 579	34 366	5 787	20.25%
MONTRICHARD	39 129	42 471	3 342	8.54%
NOYERS	30 747	33 493	2 746	8.93%
TOTAL	116 424	137 539	21 115	18.14%
Déchèteries mobiles				
Mur de Sologne	431	421	-10	-2.32%
TOTAL	431	421	-10	



Ce tableau retrace l'évolution des entrées depuis 2017 :

Déchèterie	type	Nombre d'entrées							
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Billy	fixe	19 875	22 820	26 169	21 039	24 938	20 154	17 969	27 209
Contres		26 871	27 154	27 812	25 602	30 951	31 345	28 579	34 366
Montrichard		39 607	42 362	45 964	37 970	44 873	35 199	39 129	42 471
Noyers sur Cher		24 406	28 904	26 842	23 816	30 157	31 994	30 747	33 493
Lassay s/Croisne	mobile	111	183	0	109	0	0	0	0
Mur de Sologne		495	581	437	396	446	547	431	421
St Aignan		0	0	359	261	0	0	0	0
		111 365	122 004	127 224	108 932	131 365	119 239	116 855	137 960

Covid

Accès avec
Badge
obligatoire

La fréquentation des déchèteries du territoire se maintient à un niveau élevé, traduisant un usage régulier de ce service par les habitants.



3.3.2 - Tonnages

Le SMIEEOM Val de Cher a collecté dans ses déchèteries : **13 551,099** tonnes de déchets.

Synthèse des tonnages apportés en déchèterie et mode de traitement

Tonnages collectés pour chaque flux en déchèteries, soit dans le cadre de marché, ou de collectes réalisées par les éco-organismes en contrat avec le syndicat :

Type de déchets	COLLECTEUR / REPRENEUR	Eco organismes	Traitement	Recettes ou soutien financier	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio	Evolution %
					collecté	kg/hab.	collecté	kg/hab.	
					2023	2024			
Tout venant	SOCCOIM - ISDND		Enfouissement - ISDND	non	3 139.220	61.79	2 910.660	57.43	-7.28
Gravats	SOCCOIM		Enfouissement - Plateforme valorisation	non	2 564.640	50.48	2 731.380	53.89	6.50
Déchets Verts	SOCCOIM		Compostage	non	3 063.258	60.29	3 547.570	70.00	15.81
Ferrailles	SOCCOIM		Recyclage - Revival Derichbourg	oui	611.830	12.04	613.940	12.11	0.34
Cartons	SOCCOIM / REVIPAC	CITEO	Recyclage - DS SMITH	oui	536.640	10.56	539.480	10.64	0.53
Bois (PMCB)	SOCCOIM	VALOBAT	Valorisation - GV BOIS	oui	1 060.180	20.87	1 577.520	31.13	48.80
Plâtre (PMCB)	VALOBAT	VALOBAT	Recyclage	oui	148.500	2.92	118.600	2.34	0.00
Menuiserie vitrée (PMCB)	VALOBAT	VALOBAT	Recyclage	oui	0.000	0.00	8.000	0.16	
DEA / MELANGE REP EM	ECO-MAISON	ECO-MAISON	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	1 073.320	21.13	799.330	15.77	-25.53
DEA / PETITS OBJETS ABJ & JOUETS	ECO-MAISON	ECO-MAISON	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	0.000	0.00	6.410	0.13	
Déchets Diffus Spécifiques	BS Environnement	ECO-DDS	Recyclage, valorisation	oui	121.074	2.38	131.203	2.59	8.37
DDS / OUTILLAGE DU PEINTRE	BS Environnement	ECO-DDS	Recyclage, valorisation	oui	0.000	0.00	0.237	0.00	
ARTICLES SPORTS ET LOISIRS	CAP RECYCLAGE	ECOLOGIC	Recyclage, valorisation	oui			11.363	0.22	
Huile de vidange	Martin Environnement	CYCLEVIA	Recyclage, valorisation	non	13.500	0.27	23.760	0.47	
Pneus	MEGA PNEUS 37	ALIAPUR	Réutilisation, recyclage, valorisation	non	10.220	0.20	7.080	0.14	-30.72
Déchet d'Equipement Electrique Electronique	ECOSYSTEM	ECOSYSTEM	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	442.507	8.71	493.808	9.74	11.59
Textiles	LE RELAIS	REFASHION	Réutilisation, recyclage, valorisation	oui	30.256	0.60	25.723	0.51	-14.98
Piles	COREPILE	COREPILE	Recyclage, valorisation	non	2.823	0.06	2.544	0.05	-9.88
Ampoules/néon	ECOSYSTEM	ECOSYSTEM	Recyclage, valorisation	oui	1.303	0.03	1.530	0.03	17.42
Cartouches d'encre	PRINTERRE		Recyclage, valorisation	non	0.508	0.01	0.511	0.01	0.59
Radiographie	Rhones Alpes Argent		Recyclage, valorisation	non	0.358	0.01	0.450	0.01	25.70
Tonnage global collecté					12 820.137	252.33	13 551.099	267.38	



3.3.3 - Pour en savoir plus ...

Les filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le dispositif des Responsabilité élargie du producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

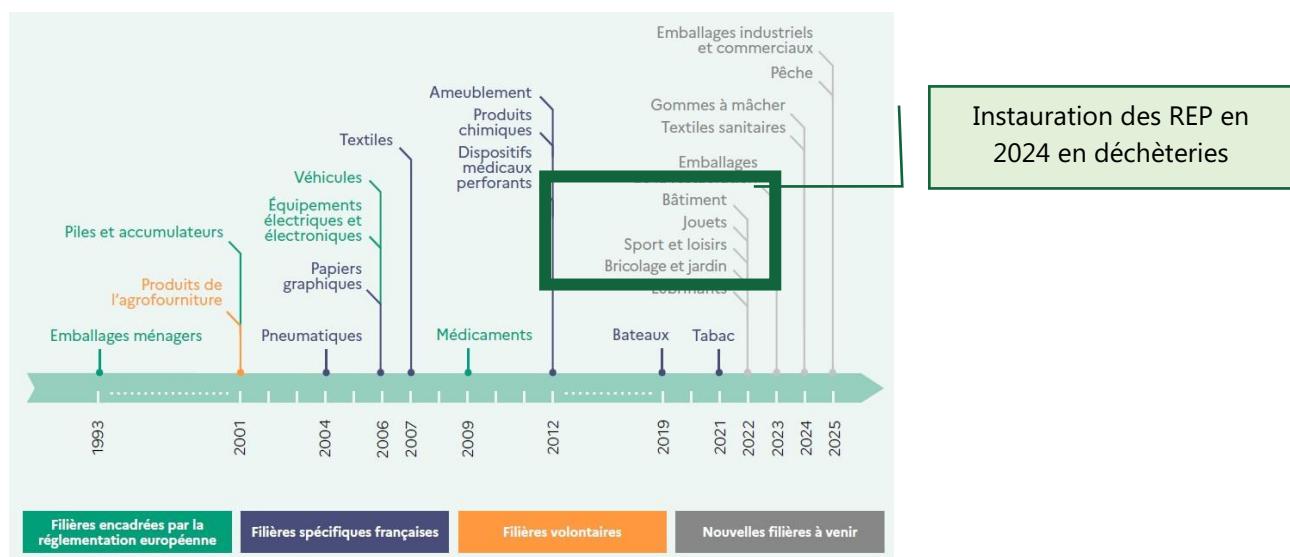
Principe de la REP

La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du **cycle de vie** de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs.

Quelles sont les filières soumises à REP ?

À la douzaine de filières à REP existantes en France, la loi AGEC a prévu de créer, de 2021 à 2025, une dizaine de filières supplémentaires.



Objectifs renforcés et modification du régime de sanction des éco-organismes

La loi a renforcé l'atteinte des objectifs chiffrés en matière de réemploi, de réparation, de réutilisation et surtout d'écoconception des produits et a modifié le régime de sanction pesant sur les éco-organismes.

Création de nouvelles filières en vue d'étendre la responsabilité des industriels

De nouveaux produits seront soumis aux filières REP (cf. frise des filières REP ci-dessus).

Extrait : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/elements-contexte/filieres-a-responsabilite-elargie-producteurs-rep>

IV – COMMUNICATION

4.1 - La prévention/sensibilisation



Des actions grand public, menées parfois en partenariat avec des collectivités ou des associations locales, et des interventions en établissement scolaire ont permis de toucher les usagers de nos services, du plus petit au plus grand, en passant de la sensibilisation, à la collecte des déchets laissés dans la nature, à la réutilisation de la matière, au geste final : le tri des déchets, la réparation et la réutilisation...

Rétrospective 2024 de certaines actions :

CIBLE	TYPE D'ACTIONS	ACTIONS	DÉTAIL	PÉRIODE	LIEU	NOMBRE INTERVENTIONS	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES
SCOLAIRE	SENSIBILISATION	INTERVENTION	ATELIERS SMIEEOM	2024	ÉCOLES DU TERRITOIRE	185	4 159
SCOLAIRE	SENSIBILISATION	INTERVENTION	OPÉRATIONS PROPRETÉ ECOLES	2024	ÉCOLES DU TERRITOIRE	10	858
SCOLAIRE	SENSIBILISATION	INTERVENTION	VISITE DE LA DÉCHETERIE	2024	CONTRES / MONTRICHARD	5	114
SCOLAIRE	SENSIBILISATION	INTERVENTION	VISITE SITE DE CHOUESSY	2024	CHOUESSY	1	26
SCOLAIRE	SENSIBILISATION	INTERVENTION	VISITE SITE DE COMPOSAGE PARTAGÉ	2024	SASSAY	1	27
TOUT PUBLIC	SENSIBILISATION	INTERVENTION	TOURNÉE THÉATRE GACHIS BOUZOUK	2024	MUR DE SOLOGNE / MONTRICHARD VAL DE CHER / SASSAY	8	1 517
TOUT PUBLIC	SENSIBILISATION	INTERVENTION	SALARIÉS DU PUBLIC (ECOLE, CHU, ...)	2024	CHEMERY / MONTRICHARD VAL DE CHER / SAINT GEORGES SUR CHER	3	10
TOUT PUBLIC	SENSIBILISATION	INTERVENTION	SALARIÉS ENTREPRISE, ASSOCIATIONS, ...	2024	CONTRES / MONTRICHARD	2	8
SCOLAIRE	SENSIBILISATION	INTERVENTION	EDUCAP CITY	2024	CONTRES	1	91
TOUT PUBLIC	SENSIBILISATION	STAND	BOURSE DU TOURISME	2024	ANGÉ	1	50
TOUT PUBLIC	SENSIBILISATION	SOUTIEN ORGANISATION	OPÉRATIONS PROPRETÉ COMMUNES ET ASSOCIATIONS	2024	CHÉMERY / CHOUESSY / CONTRES / MAREUIL SUR CHER / MEUSNES / MONTHOUS SUR CHER / MONTRICHARD VAL DE CHER / PONTEVOY / SASSAY / SELLES SUR CHER / SOINGS EN SOLOGNE / ST GEORGES SUR CHER / CHISSAY / THÉSÉE	14	635
TOTAL SENSIBILISATION						231	7 495
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	PARTICIPATION SMIEEOM	FETE : AU COEUR DES PRAIRIES DU FOZON	2024	COUFFY	1	20
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	PARTICIPATION SMIEEOM	FETE DE LA NATURE - CA C NATURE	2024	SASSAY	1	30
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	PARTICIPATION SMIEEOM	TENDRESTIVAL	2024	SELLES SUR CHER	1	40
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	PARTICIPATION SMIEEOM	DISCOSOUPPE + OPERATION PROPRETÉ	2024	MONTRICHARD VAL DE CHER	1	20
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	ORGANISATION SMIEEOM	JOURNÉES REPAIR CAFE	2024	CONTRES / SAINT AIGNAN / CHÉMERY / SAINT GEORGES SUR CHER	4	155
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	ORGANISATION SMIEEOM	DÉFI DÉCHETS	2024	NOYERS SUR CHER / SAINT GEORGES SUR CHER / SASSAY / SEIGY	5	80
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	ORGANISATION SMIEEOM	SERD	2024	POUILLE	1	40
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	ORGANISATION SMIEEOM	INAUGURATION DE 12 SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ	2024	NOYERS / MEUSNES / CHOUESSY / FEINGS / ANGE / POUILLE / SELLES / COUDDES / SOINGS / MONTRICHARD VAL DE CHER / MAREUIL / THÉSÉE	12	200
TOUT PUBLIC	EVENEMENTIEL	ORGANISATION SMIEEOM	ORGANISATION DES CAFÉS COMPOSTS	2024	SOINGS / COUDDES / SEIGY / SASSAY / THENAY	6	30
TOTAL EVENEMENTIEL						32	615
TOTAL						263	8 110

Pour insuffler des gestes responsables dès la plus jeune enfance, notre service communication / prévention déchets a proposé :

Des ateliers en milieu scolaire (écoles, collèges et lycées) et en centre de loisirs :

- Le tri commence par moi
- Recycler le papier
- Jeu de l'oie
- Valorisation des matières
- Dégradation des déchets dans la nature
- Comprendre le lien entre déchets et climat
- Fabriquer une éponge Tawashi
- Réutiliser le carton
- Atelier arts et déchets
- Monsieur le Composteur
- Halte au gaspillage alimentaire !

- Visite d'une déchèterie / du Centre de transfert de Choussy / site de compostage partagé
- Opération propreté
- Organiser un pique-nique zéro-déchet
- Cycle de vie des déchets
- De la graine à l'assiette
- Atelier mini serre
- Mon jean qui réchauffe la planète
- Olympiade du tri
- Atelier fabrique un porte-monnaie
- Atelier fabrique ton avion





Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

Berger Levrault

ID : 041-254100837-20251113-24_2025-DE

Quelques exemples d'interventions :

- ➔ Atelier tawashi
- ➔ Comprendre le lien entre déchets et climat
- ➔ Goûter anti gaspi
- ➔ Atelier art et déchets

- **Une pièce de théâtre, Gachis Bouzouk, par la Cie Pile Poil**, pour porter un message fort et décalé sur notre rapport à l'alimentation, dire stop à la malbouffe, la déforestation, la maltraitance animale et le gaspillage.

8 représentations / 1517 spectateurs

La tournée, programmée par le SMIEEOM Val de Cher pour les écoles et les centres de loisirs de notre territoire, est soutenue financièrement par la Région Centre Val de Loire au titre d'un PACT (Projets artistiques et culturels du territoire Région Centre-Val de Loire).



Pour consolider les efforts de chacun des habitants du territoire, des actions de sensibilisation ont été organisées, telles que :

- **14 journées propreté** : accompagnement des communes ou associations en mettant à disposition du matériel, des stands d'information...
- **La participation à des événements associatifs locaux ou portés par les communes et collectivités** : Festival Tindr'estival (Selles-sur-Cher), la bourse du tourisme de l'OT Sud Loire (Angé), La Fête de la Nature (Ça C Nature à Sassay, Les Prairies du Fouzon), Educap City (Contres)...
- **La mise à disposition de contenants éco-responsables** pour les manifestations organisées par les associations et collectivités (colonnes de tri mobiles, corbeilles de tri...) plus de 81 évènements ont été accompagnés





- Lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), organisation d'animations et interventions sur le thème « Lutte contre le gaspillage alimentaire », en partenariat avec des acteurs associatifs et économiques locaux et nationaux :** ateliers cuisine, conférence, fresque de l'alimentation, atelier compostage, goûter anti-gaspi préparé par les enfants des écoles de Pouillé et Mareuil ... à Pouillé le 16 novembre

- Organisation de 4 Repair Cafés**, dans les communes, en partenariat avec des acteurs du territoire : Repair Café Blois, Aidhac-Le Phénix, Amalys Couture, pour réparation de petit électro-ménager, de vélos, travaux de couture.

⇒ 130 rendez-vous avec 60% de réparations effectuées

- Compostage partagé : lancement de 12 sites**

Selles-sur-Cher



Noyers-sur-Cher



Thésée



Angé



Coudres



Meusnes



Choussy



Soings-en-Sologne



Mareuil-sur-Cher



Montrichard



Pouillé



Feings



4.1.1 - Activité des ambassadeurs de tri, sur le terrain



Nos ambassadeurs de tri :

- ✓ Réalisent des contrôles de poubelles pour inciter les usagers à extraire les déchets recyclables des poubelles,
 - ✓ Sont présents sur les points d'apport volontaires, sur les marchés, ... à l'écoute des usagers
 - ✓ Réalisent les caractérisations sur la collecte des emballages : 24 par an



Enveloppe 1^{er} passage



Création de nouveaux outils de suivi de collecte : enveloppes + cravates + courriers spécifiques, selon les situations rencontrées par les Ambassadeurs de tri



Enveloppe 2ème passage : en progression



Enveloppe 2ème passage : blocage du bac



Rappel et extrait du règlement de collecte



4.2 - La communication

Refonte de supports existants et création de nouveaux supports

Refonte du Mémo tri et Mémo déchet :

création de 2 pages indépendantes recto / verso, distribués lors des animations terrains et en mairie.



Signalétique bureaux de Seigy :

rénovation des panneaux d'entrée



Gaspillage alimentaire : création 2 rolls-up, de macarons et masques de recettes anti gaspi, utilisés en animation grand public et scolaires.





Investissement dans une malleine compostage : la boîte à compost est un jeu pédagogique proposé en animation grand public ou auprès des scolaires, ou lors des cafés compost.



Investissement dans un mur « cuisine anti gaspi » : accompagné d'un livret quizz, il est utilisé en animation grand public ou auprès des scolaires.

Et pour aider les usagers dans leur quotidien ...



Les sacs de pré-tri



Un guide complet



La réglette de tri



Plaquette gaspillage alimentaire



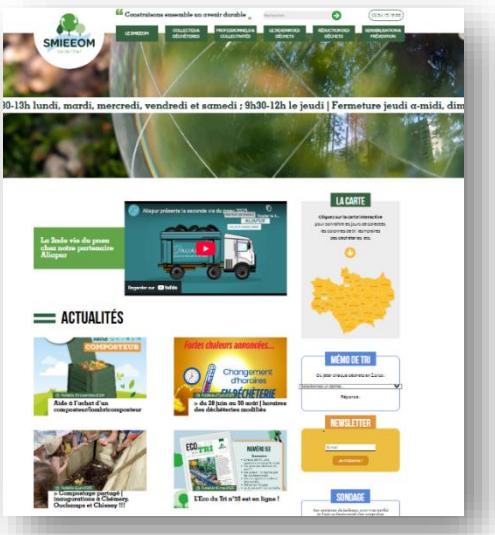
2 Eco du Tri

- Mai
- Décembre



4.2.1 - Du côté du digital...

Site web smieeom.fr



Chaîne Youtube : @smieeomvaldecher3678



Facebook : @smieeom

Audience

Données démographiques

Followers

Global

1245

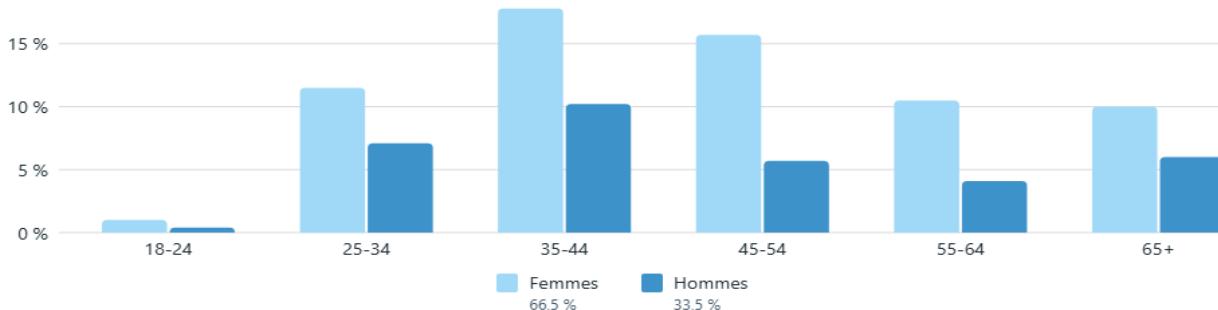
Tendances

Audience potentielle



Âge et genre

20 %



Une nouvelle plateforme d'envoi des News Letters



Une présence dans la presse locale toujours active !

Le SMIEEOM Val de Cher continue ses partenariats avec la presse locale et les communes

Communiquer ...
Achat d'espaces presse...



Informier...
Articles de presse ...

Défi zéro déchet : 270 kg de compost

L'atelier "Qui mange le moins de déchets ?" a eu lieu au foyer rural de Château-Renard le 23 mars. Organisé par le SMIEEOM Val de Cher (Syndicat mixte d'énergie et d'environnement des ordnances administratives) depuis 2018, ce défi consiste à réduire avec Sologne Nature l'empreinte écologique de chaque famille en déclinant les déchets du quotidien. Chaque famille a été invité à décliner et peser leurs déchets dans un bac de tri et à peser les leurs poubelles grises devant leur porte pour avoir 200 g de voix. Il y a une diminution du poids de leurs déchets, lequel est ensuite transformé en compost. Ce défi a été organisé le 20 avril à l'école de la Filière à Fresnes à 8 h. Ce sera l'occasion pour les familles de faire leur propre compost et de voir si les familles ont réussi à décliner leurs déchets. Pour ce qui concerne la première recette du compost de



Coté RSE : Sophie Touze

principes 2023. La récolte de 270 kg de compost ce samedi 23 mars est partagée entre les différents contributeurs.

Des écoliers motivés pour nettoyer la nature



Six sacs de 50 litres de déchets ont été ramassés. (Photo RSE)

déchets qu'ils pouvaient trouver. Ils ont rempli six sacs de déchets et quelques emballages triés et déposés dans les colonnes de tri près de l'école. « Nous avons constaté que les enfants étaient très motivés, ce qui est très encourageant », souligne Delphine Bertrand, la directrice.

Manger mieux et moins gaspiller



Une équipe d'intervenants dynamique et efficace.
Ondes-Jean Gelin de l'association Les Ondes, Lucie Labeyrie de l'association Terre Environnement animait avec eux une séance de questions simples relatives à la préparation et au rangement des légumes.
Hans ne perd pas de temps pour donner des conseils pratiques aux intervenants. « Je suis ravi de faire partie de cette équipe et de pouvoir contribuer au succès de ces événements », affirme-t-il.
En fin d'après-midi, Lucie Labeyrie et Ondes-Jean Gelin ont été accueillis par Brigitte Huo, responsable de l'unité de collecte et de recyclage de la communauté urbaine de Bourges. « Nous avons constaté que les visites de mises en place étaient très bien accueillies par les intervenants. C'est une belle manière de sensibiliser les habitants à la valorisation sous forme de compost et de faire connaître les meilleures pratiques pour recycler les déchets ménagers », a déclaré Brigitte Huo, chef de projet manutention et développement durable de la communauté urbaine de Bourges.

Antoine-Jean Gelin de l'association Les Ondes a également accueilli avec la police la lutte contre le gaspillage alimentaire. « Au sein de l'association, nous avons mis en place un programme pour sensibiliser les jeunes à la prévention du gaspillage et au recyclage. Cela nous a permis d'organiser des ateliers pour enseigner aux enfants comment préparer et servir des repas nutritifs et sains. Nous avons également travaillé sur la réduction des déchets et la valorisation sous forme de compost et de faire connaître les meilleures pratiques pour recycler les déchets ménagers », a déclaré Antoine-Jean Gelin de l'association Les Ondes. « Nous avons également travaillé sur la réduction des déchets et la valorisation sous forme de compost et de faire connaître les meilleures pratiques pour recycler les déchets ménagers », a déclaré Antoine-Jean Gelin de l'association Les Ondes.

Coté RSE : IMM

Informier...
Bulletins communaux



V – RELATIONS AVEC LES USAGERS

Les agents informent et conseillent les usagers sur les différents services du syndicat.

Le syndicat est ouvert au public du lundi au vendredi :

- 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
- 16h le vendredi,



Le standard téléphonique est ouvert :

- Du lundi au vendredi
- De 9h00 à 12h00.



Les appels concernent :

- ✓ **Des demandes de dotation en bacs** (nouveaux arrivants, modification de la composition familiale, casse, vol...), qui sont désormais dirigés vers notre service d'intervention, géré par la Sté SULO, joignable au 0800 350 103, numéro d'appel gratuit.
- ✓ **Des réclamations, des appels téléphoniques d'usagers ou des mairies** qui sont transmis à nos prestataires de collecte par l'intermédiaire du téléphone, extranet.
- ✓ **Des interrogations de nos usagers** : horaires déchèteries, explication du système de tarification, consignes de tri, nouveaux arrivants...
- ✓ **Les agents d'accueil appellent** pour procéder au retrait des bennes à pneus Aliapur, des bennes Eco Mobilier, des déchets diffus spéciaux, ou pour signaler des dysfonctionnements.
- ✓ **Des prestataires** qui remontent des anomalies rencontrées sur le terrain :
 - **La collecte des ordures ménagères** (présentation de bacs verts, stationnement gênant, routes barrées, présence de vrac, demande d'aménagement pour le retournement de bennes ...).
 - **La collecte des PAV** : casse sur colonnes, problèmes rencontrés sur collecte, délai de mise à disposition de nouvelles colonnes, ...



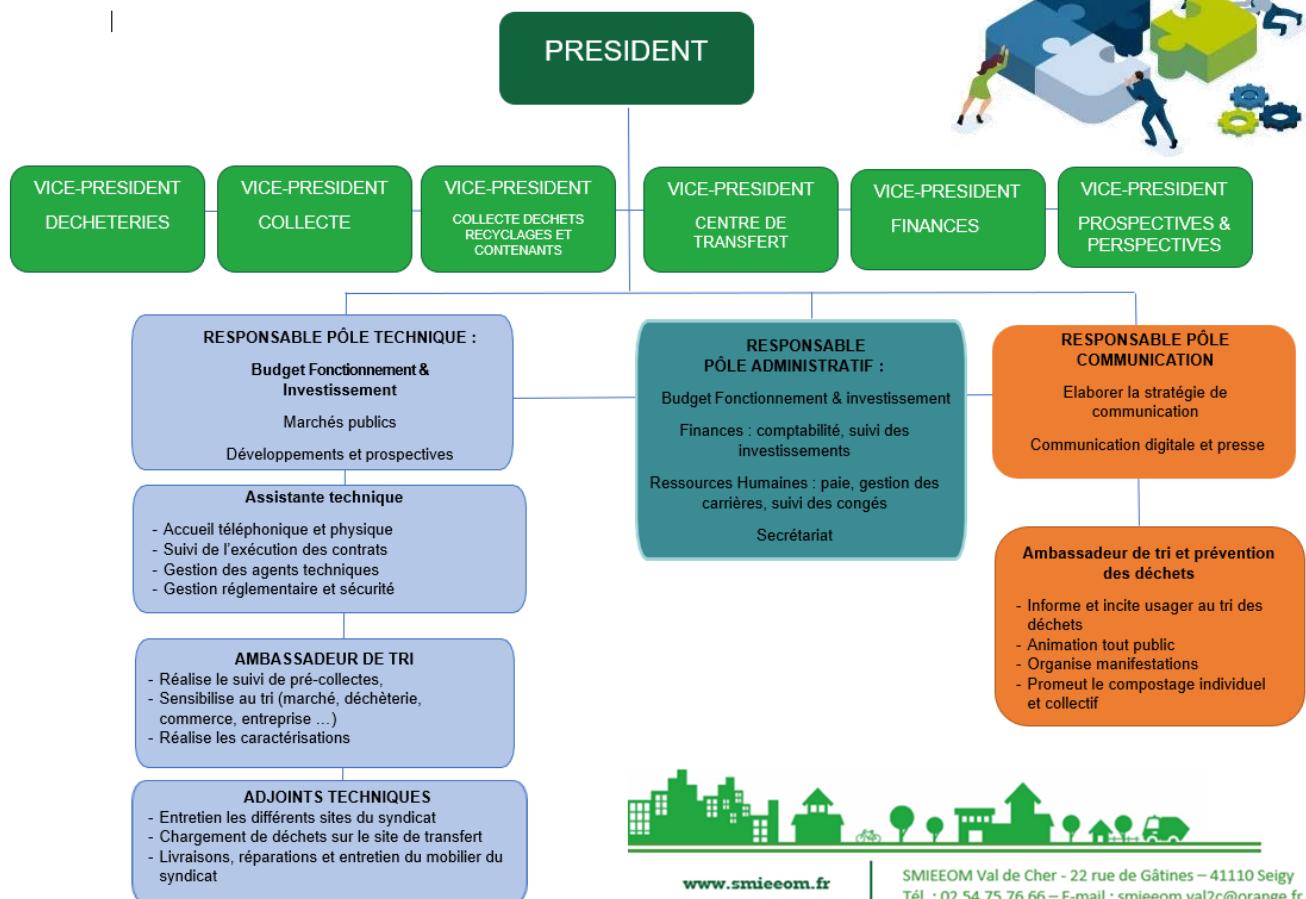
L'accueil au bureau : **les usagers** viennent pour ...

- ✓ Chercher les sacs de tri, les stop pub.
- ✓ Demander des renseignements sur le tri, les déchèteries, la TEOM.
- ✓ Remettre les demandes de subvention pour l'achat d'un composteur individuel.



VI – EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1 – Organigramme au 31/12/2024



6.2 - Tableau des effectifs

Mouvements du personnel au 31/12/2024 :

EMPLOIS	EFFECTIFS				STATUTS		AGE			à temps		SEXES	
	Effectif au 31/12/23	Départ 2024	Arrivée 2024	Effectif au 31/12/24	FPT*	Contractuel	< à 30	30 à 45	> à 45	complet	non complet	M	F
Ingénieur	1	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0
Rédacteur (changement de grade)	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0	0	1
Adjoint administratif	2	1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	1
Adjoint technique													
Centre de transfert	2	0	0	2	1	1	1	0	1	2	0	2	0
Seigy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachée - Responsable de communication	1	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1	0	1
Ambassadeur de tri	2	0	1	3	1	2	0	1	2	3	0	1	2
Total Emplois	8	1	2	9	5	4	1	3	5	8	1	4	5



6.3 – Absentéisme

Absentéisme	TOTAL 2016	TOTAL 2018	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021	TOTAL 2022	TOTAL 2023	TOTAL 2024
	en jours								
Arrêt maladie	25	19	40	17	24	78	139	15	94
Arrêt Longue Maladie <i>(arrêt supérieur à 3 mois)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mi-temps thérapeutique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abs. enfant malade	7	1.5	0	0	1	2.5	0	0	6.5
Abs. pour évènement familiaux	0	2	4	0	0	2	3	3	5
Arrêt de travail	0	0	2	33	0	0	0	0	4
Grève	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total jours absence	32	22.5	46	50	25	82.5	142	18	109.5



VII – INDICATEURS FINANCIERS

**Marchés
Publics**

7.1 - Modalités d'exploitation du service



L'exploitation du service d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères s'effectue dans le cadre de marchés publics de service :

Date marché	Lot	Désignation	Prestataire	Durée en mois	Date fin
MARCHE FONCTIONNEMENT DU SERVICE A L'USAGER					
Ordures ménagères					
01/01/2023		Collecte des OMR	SEPUR	25	31/01/2025
25/07/2019		TRI DES EMBALLAGES ET CONCESSION DE TRAVAUX CDT SARAN	TRISALID	110	24/09/2028
groupement de commande avec la CC du Romorantinais et du Monestois					
Ordures ménagères					
01/08/2018		TRANSPORT, TRANSFERT ET TRAITEMENT des ordures ménagères	SUEZ	78 *	31/01/2025
08/02/2021		TRANSPORT des déchets ménagers résiduels et recyclables	MAUFFREY CENTRE	36****	07/02/2027
APPORT VOLONTAIRE					
01/08/2018	lot n° 2	collecte sélective et le tri des déchets d'emballages et de papiers ménagers et assimilés	SOCCOIM	78 *	31/01/2025
01/08/2018	Lot n° 3	collecte sélective en apport volontaire et le transfert du verre	SOCCOIM	78 *	31/01/2025
DECHETERIES					
01/07/2021	Lot n° 1	Gardiennage, transport et traitement du carton, bois, tout venant, végétaux et gravats sur les sites des 6 déchèteries	SOCCOIM	48 **	30/06/2025
01/07/2021	Lot n° 2	Transport et traitement de la ferraille sur les sites des 6 déchèteries	SOCCOIM	48 **	30/06/2025
01/07/2021	Lot n° 3	Transport et traitement des déchets diffus spécifiques sur les sites des 6 déch	BS Environnement	48 **	30/06/2025
DECHETS VERTS					
15/03/2023		Traitements et évacuation des déchets verts du SMIEEOM présents sur le site de Choussy	SOCCOIM	48	14/03/2027

* marché renouvelable 2 fois 1 an

** marché renouvelable 1 fois 2 ans

*** reconductible 2 fois par tacite reconduction

**** renouvelable 1 fois



7.2 – Bilan annuel

7.2.1 – Les ratios par habitant

Dépenses réelles de fonctionnement/population :



Recettes réelles de fonctionnement/population :



Dépenses d'équipement brut/population :



7.2.2 – Le compte administratif 2024

Le fonctionnement

	Mandats et titres émis en €	Résultat reporté N-1 en €	Cumul Section en €
DEPENSES	7 819 310.91		7 819 310.91
RECETTES	8 419 902.45	1 915 908.34	10 335 810.79

Les dépenses de fonctionnement

Libellé	Mandat émis en 2023 €	Mandat émis en 2024 €	% évolution
Dépenses réelles	7 043 041.55	6 963 000.60	-1.14
Charges à caractère général	6 501 368.05	6 410 943.69	-1.39
Autres charges de gestion courante	62 108.18	67 673.67	8.96
Charges du personnel	437 334.39	446 979.00	2.21
Charges financières	42 230.93	37 404.24	-11.43
Charges exceptionnelles	-	-	
Dotation aux provisions et dépréciations	131.22	-	-100.00
Dépenses d'ordre			
Opération d'ordre (immobilisation)	748 204.94	856 310.31	14.45
Total	7 791 377.71	7 819 310.91	0.36



La rémunération des prestataires

La rémunération des prestations (marchés) représente :

- **74,56 %** (72,35% en 2023) des dépenses de fonctionnement
- 90,93% des charges à caractère général chapitre 011

Elles sont assurées par :

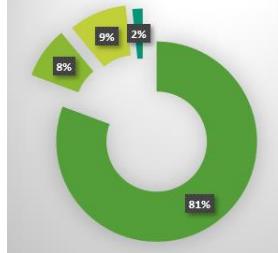


Prestations	Montant des prestations 2023 en €	Montant des prestations 2024 en €
Collecte des OMR	1 917 881.45	1 886 785.83
<i>Protocole accord transactionnel (exceptionnel)</i>	-	-
<i>Collecte OMR</i>	<i>1 869 190.32</i>	<i>1 886 785.83</i>
<i>2e collecte métier de bouche St Aignan</i>	<i>48 691.13</i>	<i>-</i>
Transfert et traitement des déchets ultimes	1 201 625.73	1 275 586.07
Collecte des déchets valorisables	529 038.37	581 040.52
<i>Emballage</i>	378 449.55	432 654.25
<i>Verre</i>	114 333.48	114 133.06
<i>Papier</i>	36 255.34	34 253.21
Tri des emballages	215 962.44	261 886.68
Transfert des emballages	83 612.48	95 443.24
Traitements et Evacuation des Déchets verts du Centre de transferts de Choussy	43 588.36	61 755.13
Exploitation des déchèteries	1 641 880.94	1 665 728.62
<i>Gardiennage, transport et traitement des déchets</i>	1 520 560.99	1 535 025.83
<i>Transport Ferraille</i>	29 198.91	31 956.10
<i>Transport et traitement des DDS</i>	74 664.09	81 836.46
<i>Benne carton communes</i>	7 977.81	7 982.96
<i>Déchèteries mobiles - Mur de Sologne</i>	9 479.14	8 927.27
TOTAL	5 633 589.77	5 828 226.09



Les recettes de fonctionnement

Le financement est assuré par une ressource fiscale propre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti.
Elle représente **81,30 %** des recettes (80,65 % en 2023).



Ce financement est complété par les recettes provenant :

- ✓ 8,46 % dotation et subvention (éco-organismes, FCTVA.)
- ✓ 8,00 % produits et services (redevance spéciale, vente matériaux)
- ✓ 2,24 % autres (produits divers)

	Titre émis		% d'évolution
	2023 en €	2024 en €	
Opération entre sections transférées			
Atténuations de charges	11 428.60 €	3 737.28 €	-67.30
Produits des services :	669 908.69 €	700 412.17 €	4.55
Mise à disposition personnels	- €	- €	
Redevance spéciale	342 807.43	348 108.27	1.55
Facturation apport des professionnels en déchèteries	17 902.41	25 716.40	43.65
Produits ventes des matériaux :	305 746.85	325 272.30	6.39
VERRES (Verrallia)	53 617.57	60 048.32	11.99
PAPIER (Norske)	38 644.17	40 656.70	5.21
CARTON (DS SMITH - LUCART / REVIPAC)	21 376.79	35 353.02	65.38
FLACONNAGES PLASTIQUES (Valorplast)	62 382.26	43 977.38	-29.50
FLUX DEVELOPPEMENT (CITEO)			
ALUMINIUM (Paprec)	6 137.67	9 061.12	47.63
ACIER (Arcelor Packaging)	22 810.63	23 199.27	1.70
DECHETERIE (carton ds smith / REVIPAC)	41 840.04	56 692.05	35.50
GROS DE MAGASIN (Soccoim) regul 2023	1 946.80	6 998.00	259.46
FERRAILLE (Soccoim)	51 906.81	42 921.24	-17.31
Apports au centre de transfert (DV, pneumatique)	5 084.11	6 365.20	25.20
location broyeur	3 452.00	1 200.00	-65.24
Remboursement de frais par tiers	-	115.20	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6 519 523.02 €	6 845 600.62 €	5.00
Dotation et subventions	755 111.27 €	714 721.87 €	-5.35
Soutiens des Eco-organismes:	745 275.68	707 304.26	-5.09
CITEO	602 793.91	573 346.11	-4.89
CITEO (papier)	45 899.23	47 376.67	3.22
CYCLEVIA (huile) soutien 1ere année	500.00	-	-100.00
ECOSYSTEM (déchets électriques)	38 323.47	38 265.09	-0.15
REFASHION (textiles)	4 995.80	2 000.00	-59.97
ECO DDS (déchets dangereux diffus)	4 969.10	5 435.51	9.39
ECO MOBILIER	47 794.17	40 880.88	-14.46
FCTVA	7 213.09	4 806.61	-33.36
Subvention Région (spectacles scolaires + plan de re	2 622.50	2 611.00	-0.44
Produits de gestions courantes	123 860.51 €	154 393.07 €	24.65
Produits financiers	28.08 €	37.44 €	33.33
Produits exceptionnels	- €	1 000.00 €	
RECETTES REELLES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	8 079 860.17 €	8 419 902.45 €	4.21



L'investissement

	Mandats et titres émis en €	Résultat reporté N-1 en €	Cumul Section en €
DEPEN	1 067 979.49 €		1 067 979.49
RECETT	1 411 654.66 €	454 387.21	1 866 041.87

Les recettes d'investissement

Libellés	Titres émis	
	2023 en €	2024 en €
Emprunts	-	-
Subventions	-	-
FCTVA/excéder de fonct. capitalisés	278 948.68	135 469.00
Opération patrimoniale	-	400 000.00
Immobilisations corporelles	-	-
Opération d'ordre	748 204.94	856 310.31
Opérations pour compte de tiers	16 872.00	19 875.35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 044 025.62	1 411 654.66

Les dépenses d'investissement

	Libellés	Mandats émis	
		2023 en €	2024 en €
	Immobilisations Corporelles et non corporelles		
	<i>Par opération d'équipement</i>		
		2 426 645.58	427 464.06
10001	Acquisition de poubelles	66 219.79	129 593.17
	bacs OMR	59 490.00	116 016.25
	bacs pour système E-COLLECT	1 348.80	1 507.08
	Composteurs et bio-seaux	2 532.00	
	Composteur partagé	2 848.99	12 069.84
10002	Acquisition colonnes	190 901.48	9 400.06
	Colonne aérienne	173 440.80	
	Kit Tourisme set de 3 sacs	2 586.00	
	Sacs de pré tri	9 162.68	9 400.06
	Colonnes mobiles (pour manifestation)	5 712.00	



Libellés		Mandats émis	Envoyé en préfecture le 21/11/2025
		2023 en €	Reçu en préfecture le 21/11/2025
		2024 en €	Publié le 21/11/2025
			ID : 041-254100837-20251113-24_2025-DE
10009	Bureaux administratifs	22 011.52	35 219.96
	Aménagement local	621.12	
	Achat véhicule	15 640.00	21 565.12
	Film	5 750.40	
	Exposition ma cuisine anti gaspi	-	2 500.00
	Table de pique-nique	-	1 044.00
	Installation caméra Seigy		3 775.49
	Meubles de bureau remplacés		1 018.20
	Malline compostage		3 935.15
	Remplacement signalétique ext.		1 482.00
10010	Déchèteries	5 683.75	36 089.59
	Chauffe -eau électrique déchèterie Billy	871.75	
	Vanne guillotine déchèterie de Noyers	4 812.00	
	Bennes à déchets		11 054.40
	panneaux divers		12 555.19
	Etude de faisabilité extension Noyers		12 480.00
10011	Centre de transfert	79 361.72	34 599.60
	Aménagerment bordure de quai	1 308.00	
	Conteneur à pieds (karcher)	6 165.60	
	Remplacement portail	5 196.00	
	Parcours pédagogique	9 232.80	
	Remplacement séparateur hydrocarbure	36 983.52	
	Remplacement poste exploitation	1 072.80	
	Enrobés	17 481.80	
	Panneau entrée	1 921.20	
	Achat petit matériel (débroussailleuse...)		1 665.65
	Achat véhicule		30 582.00
	Imprimante pont bascule cp324		2 351.95
10013	Point apport volontaires enterrés	45 052.80	44 400.00
	Plateforme élavatrice pour enfouir poubelles 770 litres	43 372.80	44 400.00
10014	Déchèterie modulaire CONTRES	1 747 002.11	4 704.72
	Acquisition terrain fin de la construction déchèterie	160 000.00	
	Signalétique	1 587 002.11	
	plancher de rétention acier		1 500.72
			3 204.00
10015	Déchèterie de Billy	270 412.41	46 368.30
	Installation système de contrôle	73 979.72	
	Guide berce et garde corps, signalisation	43 926.12	
	Travaux extension déchèterie	149 506.57	
	Acquisition terrain	3 000.00	
	Panneaux		2 946.00
	Achat conteneur maritime		3 000.00
	Réfection enrobés		40 422.30
10016	Déchèterie de Noyers sur Cher		35 933.58
	Etude géologique		4 308.00
	Table pique nique		804.00
	Garde corps et signalétique		21 582.00
	Panneau entrée		3 961.20
	butée de roue en béton		5 278.38
10017	Déchèterie de Montrichard		51 055.08
	Installation caméra		4 485.64
	Garde corps et signalétique		34 816.80
	Panneau entrée		3 961.20
	butée de roue en béton		7 791.44
Opérations pour compte de tiers		16 872.00	19 875.35
Opérations patrimoniales		-	400 000.00
Emprunts		218 457.73	220 640.08
TOTAL DES DEPENSES		2 661 975.31	1 067 979.49



BILAN

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025

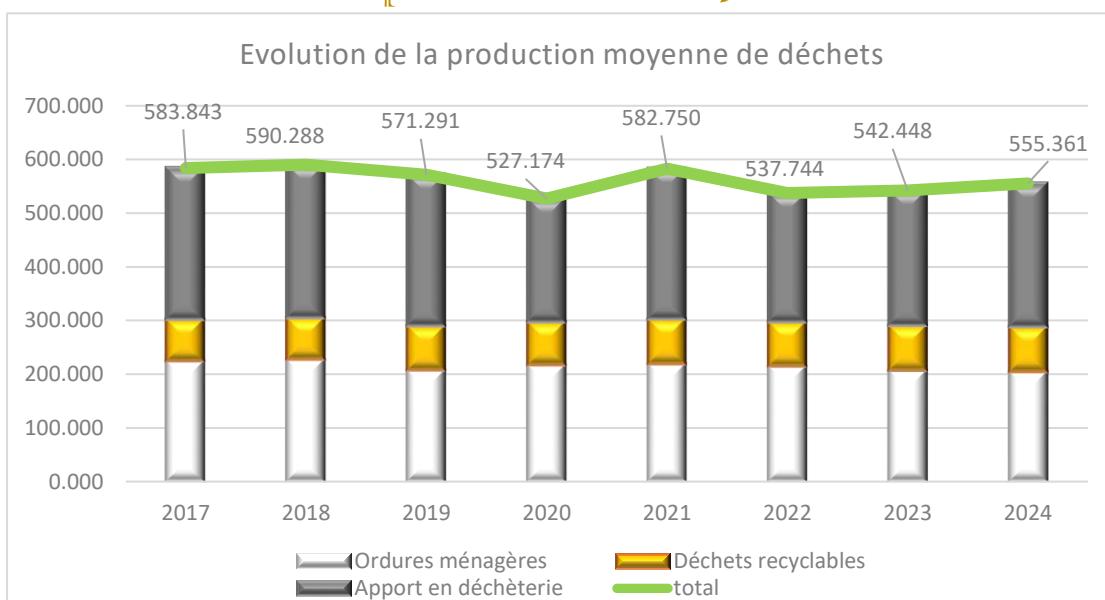
Berger Levrault

ID : 041-254100837-20251113-24_2025-DE

Voici le bilan de l'année 2024 en comparaison avec l'année 2023

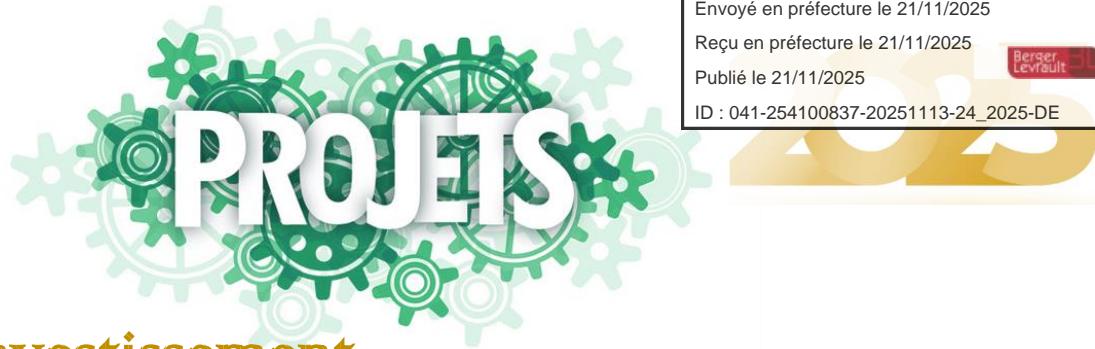
Type de déchets	Tonnages collectés		Production moyenne		Evolution en %
	2023	2024	2023	2024	
Ordures Ménagères	10 494.820	10 345.390	206.56	204.13	-1.18
Emballages	1 176.880	1 309.240	23.16	25.83	11.52
Papiers	754.240	693.220	14.85	13.68	-7.86
Verre	2 314.100	2 247.280	45.55	44.34	-2.65
Déchèterie	12 820.137	13 551.099	252.33	267.38	5.96
Totaux	27 560.177	28 146.229	542.45	555.36	2.38

Evolution de la production moyenne de déchets



Ensemble,
continuons nos efforts !





L'investissement

➔ Les contenus

- Densification du maillage des points d'apport volontaire et poursuite du remplacement des anciennes colonnes de tri par de nouveaux modèles, plus fonctionnels
- Création de nouveaux points enterrées pour la collecte des recyclables et des ordures ménagères

➔ Du côté des déchèteries !

- À Montrichard
 - Acquisition de réserve foncière
 - Revoir le marquage au sol
- A Noyers sur Cher
 - Poursuites des études de réhabilitation de la déchèterie
 - Etude de sols à réaliser
- Recyclerie
 - Poursuite l'étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie

➔ Au centre de transfert de Choussy

- Remplacement de véhicule utilitaire BOXER (flotte vieillissante)
- Aménagement de la pièce cuisine en vestiaire féminin
- Installation de bungalow pour créer une salle de repos et de restauration pour les agents
- Agrandissement de la case papier pour permettre plus de stockage
- Crédit à l'écocitoyenneté pour permettre au personnel des prestataires de se garer
- Remplacement du portail d'entrée du site

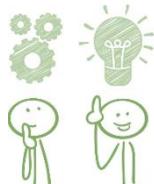
➔ Communication

- Thématique « Gaspillage alimentaire » :
 - ↳ Création d'un escape Game,
 - ↳ Acquisition exposition « ma cuisine anti gaspi »,
 - ↳ Création d'un stand interactif



Le Fonctionnement

➔ Communication et prévention auprès des usagers :



- Ateliers et interventions de la maternelle au lycée
- Visites de déchèterie, centre de transfert de Choussy, site composteur partagé
- Tournée de théâtre
- Développement de la prévention déchets tournée vers le Gaspillage alimentaire
- Divers événements : Repair Café, semaine de la réduction des déchets, conférence-débat
- Poursuite de l'installation de composteurs partagés



SMIEEOM Val de Cher

 **22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY**



 Service administratif : 02.54.75.76.66
du lundi au vendredi de 9h à 12h00
smieeom.val2c@orange.fr

Sur les réseaux :

Facebook : smieeom
Instagram : Smieeom41
Web : www.smieeom.fr

 Service technique : 02.54.32.49.05
du lundi au vendredi de 9h à 12h30
centredetransfertchoussy@orange.fr

